

OBSERVATOIRE REGIONAL DES DONNEES MEDICO-SOCIALES

LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Réalisé par le CREAI, à la demande de l'ARS de Basse-Normandie

Juillet 2013

INTRODUCTION

Dans le cadre des travaux préalables à l'élaboration du SROMS, les groupes de travail animés par l'ARS ont mis en exergue la nécessité de formaliser au plan régional, une fonction d'observation en continu des situations et des besoins des personnes en situation de handicap, enfants et adultes.

Un outil d'observation partagée doit ainsi permettre une meilleure connaissance des besoins, du fonctionnement des dispositifs, utile à la démocratie médico-sociale (CSOMS), à la planification et programmation pour l'ARS et les Conseils Généraux, véritable outil d'aide à la décision pour les acteurs régionaux.

Le CREAI a été chargé par l'ARS de Basse-Normandie de conduire la démarche de construction du dispositif pour le public enfant en 2012. Il a ainsi proposé une méthodologie à l'ARS, qu'il a présentée à la CRSA Commission Spécialisée de l'Organisation Médico-sociale. Cette méthodologie ainsi que les outils construits seront transférés à l'ARS, à l'issue de l'expérimentation réalisée cette première phase, relative au public enfant.

Le champ de la présente étude couvre les établissements et services médico-sociaux de Basse-Normandie, à savoir les :

- *IME, Instituts Médico-Educatifs,*
- *ITEP, Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques,*
- *IEM, Instituts d'Education Motrice,*
- *Instituts pour enfants en situation de handicap auditif,*
- *SESSAD, Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile,*
- *SAAAIS, Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire,*
- *SAFEP, Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce,*
- *SSEFIS, Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire,*
- *CAMSP, Centres d'Action Médico-Sociale Précoce,*
- *CMPP, Centres Médico-Psycho-Pédagogiques,*
- *Etablissements ou services expérimentaux.*

L'intégralité du rapport se décline selon les différents supports :

- **Un rapport régional** présentant les résultats à l'échelle de la Basse-Normandie, pour l'ensemble des établissements et services à l'exception des CAMSP et CMPP (en raison de leurs spécificités de fonctionnement).
Ce rapport présente un premier niveau d'analyse par département et par type d'ESMS.
- **Un rapport par Territoire de Santé**, soit trois rapports, pour le Calvados, la Manche et l'Orne.
- **Un rapport par type d'ESMS**, soit 5 rapports :
 - o *Un rapport sur les IME,*
 - o *Un rapport sur les ITEP, IEM, Instituts pour enfants en situation de handicap auditif,*
 - o *Un rapport sur les SESSAD, SAAAIS, SAFEP, SSEFIS,*
 - o *Un rapport sur les CAMSP et CMPP.*

1- L'organisation du dispositif

La réalisation de cette étude s'est faite sous la direction d'un **Comité de pilotage** présidé par l'ARS et composé des représentants des directions de l'ARS concernées (Direction de l'Offre de Service et de l'Autonomie, Direction de la Performance, 3 Directions territoriales), des 3 Conseils Généraux, des 3 Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) et de responsables d'établissements et services médico-sociaux désignés par la Commission Spécialisée de l'Organisation Médico-Sociale (CSOMS).

Un groupe projet a été constitué, animé par le CREAL, composé des représentants de l'ARS, des Conseils Généraux, des MDPH et des représentants d'établissements et services médico-sociaux.

Ce groupe projet s'est réuni à plusieurs reprises pour élaborer les outils d'enquête et d'analyse, les tester, ainsi que pour partager les résultats régionaux.

2- La méthodologie mise en place

L'observation régionale repose sur trois approches :

- **La connaissance de l'offre d'accompagnement médico-social** : il s'agit de réaliser un état des lieux du fonctionnement, des pratiques et des perspectives d'évolution des ESMS,
- **Une approche qualitative des besoins** : il s'agit de décrire les situations de handicap de l'enfant, à partir de ses demandes de compensation de son handicap, dans sa vie quotidienne, ses activités sociales et professionnelles, en tenant compte de son environnement social, familial et physique,
- **Une connaissance du public jeune en attente d'entrée en ESMS** : il s'agit d'identifier à partir des données dont disposent les MDPH, les jeunes pour lesquels la notification d'orientation prononcée n'a pas été suivie d'effets au 31 décembre 2011.

➤ Questionnaires adressés aux ESMS

Deux questionnaires d'enquête élaborés avec le groupe projet (chacun décliné en 2 maquettes distinctes pour mieux s'adapter aux spécificités de certaines structures) ont été proposés aux ESMS par voie dématérialisée, via l'hébergement sur un site internet d'un outil conçu et développé sous le logiciel Le Sphinx.

Pour chaque questionnaire, un **kit méthodologique** a été élaboré pour guider les professionnels dans le remplissage des grilles d'enquête, comprenant :

- un guide pour la saisie des questionnaires en ligne
- le questionnaire (version papier)
- la définition de termes utilisés dans le questionnaire
- un glossaire des sigles.

Une phase de test a été réalisée avec la participation de 4 établissements et services, afin de valider les outils. Cette phase a permis d'intégrer quelques corrections et précisions au vu du retour d'expérience des 4 participants. Préalablement au lancement de la phase de recueil, **des réunions départementales** ont été organisées, afin de présenter le projet d'observatoire, ainsi que les outils d'enquête aux établissements et services. Le CREAL a par

ailleurs assuré une assistance par mailing et téléphonique pour accompagner les structures lors de la campagne de recueil d'informations.

Le questionnaire relatif à l'offre de service des ESMS comprenait les éléments suivants :

- Identification de l'établissement ou du service
- Agrément actuel et modalités d'accueil
- Population accueillie au 31/12/2011
- Capacités agréées / installées
- Antennes des établissements et services
- Jeunes sortis en 2011
- Ressources humaines en équivalent-temps-plein au 31/12/2011
- Les locaux, les projets, la signature d'un CPOM.

Le questionnaire relatif à la population des jeunes accueillis dans les ESMS au 31 décembre 2011 comprenait les éléments suivants :

- Données concernant l'établissement ou le service
- Données générales concernant le jeune
- Situation de handicap : déficience principale et déficiences associées
- Décision de la CDAPH
- Situation actuelle
- Accompagnement pédagogique et/ou professionnel
- Adéquation dans l'accompagnement proposé
- Projet de sortie

➤ **Informations collectées auprès des MDPH**

Une grille de variables attendues concernant les jeunes en attente d'une entrée en ESMS a été élaborée avec les MDPH. La nature des données mobilisables dans les 3 départements n'étant pas rigoureusement identique, un travail préalable d'identification des caractéristiques communes a été conduit avec les 3 MDPH, afin de définir des critères de requête.

Les bases de données fournies par les MDPH, traitées et analysées par le CREAI, ont permis de quantifier la population concernée et d'en dresser une typologie en termes de :

- Sexe et âge,
- Territoire d'habitation (département et territoire intermédiaire de santé),
- Nature du handicap principal,
- Orientation prononcée par la CDAPH.

SOMMAIRE GENERAL

Première partie :

**Etude sur l'offre de service des établissements et services
médico-sociaux en Basse-Normandie** p. 7

Deuxième partie :

**Etude de la population des jeunes accompagnés en établissements
et services médico-sociaux en Basse-Normandie** p. 27

Troisième partie :

**Etude de la population des jeunes en attente d'entrée en
établissement ou service médico-social en Basse-Normandie** p. 53

GLOSSAIRE p. 59

ANNEXES

**Annexe 1 : Questionnaire relatif à l'offre de service des établissements et
services médico-sociaux** p. 61

**Annexe 2 : Questionnaire relatif à la population des jeunes accompagnés
en établissements et services médico-sociaux** p. 69

Première partie :

**ETUDE SUR L'OFFRE DE SERVICE DES
ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX
EN BASSE-NORMANDIE**

**Exploitation de l'enquête complétée
par les établissements et services médico-sociaux
sur leur situation au 31 décembre 2011**

I – Identification des établissements et services	p. 9
1- Taux de retour	p. 9
2- Localisation des établissements et services	p. 8
II – Détails des autorisations délivrées aux établissements et services	p. 10
1- Places autorisées dans les établissements et services	p. 10
2- Existence de sections dans les établissements	p. 11
3- Régime et modalités d'accueil autorisés dans les établissements	p. 12
4- Mixité de la population accueillie	p. 13
III – Détail des places occupées dans les établissements et services	p. 14
1- Places occupées dans les établissements et services	p. 14
2- Calcul de taux d'occupation des établissements et services	p. 14
IV – Implantation régionale des établissements et services	p. 16
V – Effectifs de jeunes accueillis dans les établissements et services	p. 16
VI – Les jeunes sortis en 2011	p. 18
1- Effectifs de jeunes sortis au cours de l'année 2011	p. 18
2- Destination des jeunes sortis d'établissements et services en 2011	p. 18
3- Détails des orientations prononcées par les MDPH en 2011	p. 21
4- Détail des sorties pour motif particulier	p. 21
VII – Les ressources humaines	p. 22
1- Détail des ressources humaines	p. 22
2- Identification de postes non pourvus	p. 22
3- Mises à disposition de professionnels médicaux ou paramédicaux	p. 24
4- Mutualisations de postes	p. 24
5- Stratégies alternatives lorsque des postes sont non pourvus	p. 24
VIII – Les locaux	p. 25
IX – Les projets	p. 25
X – Le CPOM - Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens	p. 26

I – Identification des établissements et services

L'étude concerne l'ensemble des établissements et services médico-sociaux de Basse-Normandie, accueillant des enfants, adolescents ou jeunes adultes handicapés (IME, ITEP, SESSAD, IEM, Instituts pour enfants en situation de handicap sensoriel, établissement expérimental).

1- Taux de retour

L'enquête adressée à l'ensemble des établissements et services a été complétée par 78 structures : elle a ainsi donné lieu à un **taux de participation de 99%**.

Taux de participation

	Nombre de structures	Nombre de répondants	Taux de participation
IME	31	31	100%
ITEP	8	8	100%
IEM	4	4	100%
Institut pour enfants en situation de handicap sensoriel	2	2	100%
SESSAD	33	32	97%
Etablissement expérimental	1	1	100%
Total	79	78	99%

Précisons que dans le tableau ci-dessous et dans tout le rapport, l'intitulé SESSAD comprend également les services :

- SSEFIS : Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire,
- SAAIS : Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire,
- SAFEP : Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce.

2- Localisation des établissements et services

Les 78 structures se déclinent tel que précisé dans le tableau ci-dessous, avec 31 IME, 32 SESSAD, 8 ITEP, 4 IEM répartis sur les trois départements, ainsi que 2 établissements spécialisés sur le handicap auditif (dans le Calvados et l'Orne).

Précisons que l'effectif de 32 SESSAD comprend notamment deux services spécialisés sur la déficience auditive (SSEFIS) et deux services spécialisés sur la déficience visuelle (S3AIS/SAFEP).

Détail des établissements et services répondants

	Calvados	Manche	Orne	Total
IME	12	8	11	31
ITEP	3	2	3	8
IEM	2	1	1	4
Institut pour enfants en situation de handicap auditif	1	0	1	2
SESSAD*	15	10	7	32
Dont SESSAD seuls	13	9	5	27
Dont S3AIS / SAFEP	1	1	1	3
Dont SSEFIS	1	0	1	2
Etablissement expérimental	0	1	0	1
Total	33	22	23	78

II – Détails des autorisations délivrées aux établissements et services

1- Places autorisées dans les établissements et services

L'ensemble des structures accueillant un public jeune handicapé a déclaré offrir une capacité d'accueil de **4 447 places à l'échelle de la région**, dont :

- 46% dans le Calvados, soit 2 040 places
- 27% dans la Manche, soit 1 186 places
- 27% dans l'Orne, soit 1 221 places.

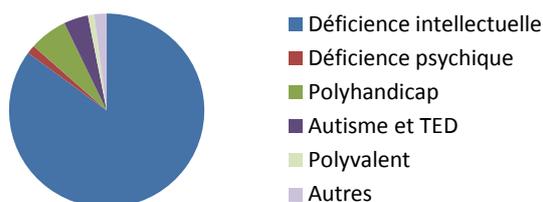
Nombre de places autorisées par type d'établissement ou service

	Calvados	Manche	Orne	Total
IME	913	604	687	2 204
ITEP	270	110	169	549
IEM	124	14	24	162
Institut pour enfants en situation de handicap auditif	90	0	65	155
SESSAD	643	446	276	1 365
Etablissement expérimental	0	12	0	12
Total	2 040	1 186	1 221	4 447

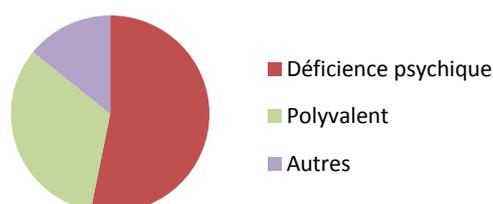
Chaque structure dispose d'un agrément délivré par l'ARS (ou la DRASS avant 2010), qui précise un nombre de places autorisées selon la nature des déficiences.

- Dans les IME, 85% des places sont dédiées à l'accueil de jeunes déficients intellectuels, les autres 15% se répartissent entre polyhandicap (6%), autisme ou Troubles Envahissants du Développement (4%), déficience psychique (1%), polyvalents (1%) et autres (2%).
- Dans les ITEP, 53% des places relèvent de la déficience psychique, 33% d'un accueil polyvalent et 14% d'autres déficiences.
- Dans les IEM, 95% des places concernent la déficience motrice et 5% le polyhandicap.
- Les SESSAD ont des autorisations relevant de tous types de handicap : déficience intellectuelle (54%), déficience psychique (19%), déficience motrice (9%), polyvalent (6%), déficience visuelle (4%), polyhandicap (3%), autisme et TED (2%), déficience auditive (2%), troubles cognitifs (1%).
- Les instituts pour enfants en situation de handicap auditif ont des agréments relevant soit de la déficience auditive (54%), soit des troubles cognitifs (46%, c'est-à-dire troubles dys et TSA, troubles spécifiques du langage et des apprentissages).

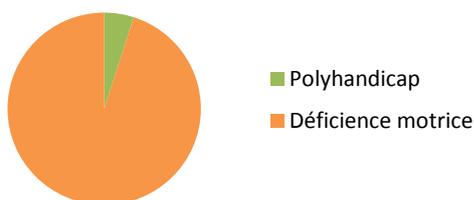
Répartition des places autorisées en IME
selon la nature de la déficience



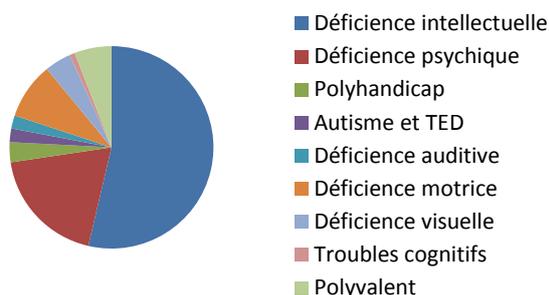
Répartition des places autorisées en ITEP
selon la nature de la déficience



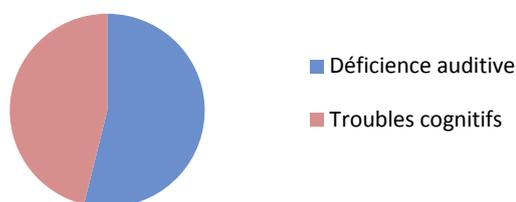
Répartition des places autorisées en IEM selon la nature de la déficience



Répartition des places autorisées en SESSAD selon la nature de la déficience



Répartition des places autorisées en Institut pour handicap auditif selon la nature de la déficience



Remarque : le terme « polyvalent », proposé parmi les déficiences possibles dans le questionnaire d'enquête, désigne « tous types de handicap confondus ».

2- Existence de sections dans les établissements

Les SEES (Sections d'Education et d'Enseignement Spécialisé), ex-IMP et ITEP P, assurent les apprentissages scolaires, le développement de la personnalité, la scolarisation des enfants
Les SIPFP (Sections d'Initiation et de Première Formation Professionnelle) s'adressent à des adolescents déficients intellectuels ou présentant des troubles du comportement.

Les autorisations prévoient des SEES dans la moitié des IME et des ITEP, ainsi que dans les deux instituts pour enfants en situation de handicap auditif.

Elles prévoient également des SIPFP dans la moitié des IME, ainsi que dans un ITEP et un institut spécialisé sur la déficience auditive.

D'autres sections sont identifiées dans quelques IME, notamment :

- les Groupes Préparatoires aux Structures pour Adultes (GPSA), qui regroupent des jeunes âgés de 14 à 20 ans, qui s'orienteront vers une structure pour adultes handicapés (FAM, MAS, Foyer de vie...), identifiés dans 2 IME,
- des Unités d'Accueil Spécialisé (UAS), relevant de 2 IME.

Existence de sections dans les établissements

	IME		ITEP		IEM		Institut / hand auditif		Total	
	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part
SEES	15	48%	4	50%	0	0%	2	100%	21	47%
SIPFP	15	48%	1	13%	0	0%	1	50%	17	38%
Autres sections	6	19%	1	13%	1	25%	1	50%	9	20%

3- Régime et modalités d'accueil autorisés dans les établissements

Les établissements médico-sociaux proposent différents types d'accueil :

- **Accueil de jour** : il englobe les différentes formes d'accueil en journée, soit :
 - l'externat : les jeunes ne sont présents dans l'établissement ni pour les repas ni les nuits,
 - le semi-internat : les jeunes sont présents dans l'établissement pour les repas, mais pas les nuits,
 - le semi-internat à temps partagé (SITP) : les jeunes partagent leur temps entre une scolarisation en milieu ordinaire et l'accompagnement de l'établissement médico-social.
- **Hébergement** : il comprend toutes les formes d'internat :
 - internat de semaine (les jeunes sont hébergés du lundi au vendredi soir ou samedi matin),
 - internat aménagé (hébergement une à plusieurs nuits par semaine, de façon ponctuelle ou temporaire),
 - internat extra-muros (hébergement dans une chambre, studio, appartement en dehors du service d'internat, pour les jeunes en voie d'autonomisation ou inscrits dans un cursus professionnel),
 - internat permanent (l'hébergement couvre toute la période d'ouverture de l'établissement).
- **Accueil temporaire** : il désigne la possibilité d'un accueil en hébergement ou accueil de jour, sur une période pouvant aller jusqu'à 90 jours maximum par an (les jeunes doivent avoir une orientation de la CDAPH permettant l'accueil temporaire).
- **Accueil en CAFS** (Centre d'Accueil Familial Spécialisé) : cette modalité d'accueil prévue par les annexes 24 a pour but de « de mettre à la disposition des enfants ou adolescents un environnement psychologique, éducatif et affectif complémentaire de celui qu'ils peuvent trouver dans leur propre entourage ».

Concernant les services médico-sociaux (SESSAD, SSEFIS, SAAAIS, SAFEP), l'accompagnement se fait sur site ou sur le lieu de vie de l'enfant. Cette partie ne les concerne donc pas.

Les établissements proposent majoritairement et un accueil de jour et un hébergement.

Parmi les IME, 9 sur 10 proposent un accueil de jour, 8 sur 10 proposent un hébergement.

- Parmi les ITEP, 88% proposent un accueil de jour et tous proposent l'hébergement.
- Les 4 IEM proposent l'accueil de jour et 3 l'hébergement.
- Les deux établissements spécialisés sur la déficience auditive prévoient les deux régimes.

La possibilité d'un accueil temporaire est prévue dans seulement 3 IME, qui offrent une capacité d'accueil (déclarée dans l'enquête) de 12 places.

L'accueil en CAFS est proposé :

- dans 15 IME (soit 48% de l'ensemble des IME), avec une capacité d'accueil de 213 places,
- dans 6 ITEP (sur 9) pour un volume de 80 places,
- dans un IEM sur les 4, pour 3 places.

Régime d'accueil et capacités prévus par l'autorisation, dans les établissements

	IME			ITEP			IEM			Institut / hand auditif		
	Nb*	Part**	Places***	Nb*	Part**	Places***	Nb*	Part**	Places***	Nb*	Part**	Places***
Accueil de jour	28	90%	1 384	7	88%	194	4	100%	90	2	100%	90
Hébergement	25	81%	745	8	100%	304	3	75%	69	2	100%	65
CAFS	15	48%	213	6	75%	80	1	25%	3	0	0%	0
Accueil temporaire	3	10%	12	0	0%	0	0	0%	0	0	0%	0
Autre	1	3%	0	0	0%	0	1	25%	0	0	0%	0

* Nombre d'établts proposant cette modalité d'accueil

** Part d'établts proposant cette modalité d'accueil

*** Nombre de places autorisées correspondantes

Le détail des modalités relevant de l'accueil de jour met en évidence une prépondérance des formes d'externat ou de semi-internat : le semi-internat à temps partagé (SITP) n'est quant à lui proposé que dans un tiers des IME et des ITEP.

Concernant le régime d'accueil en hébergement, l'internat de semaine est le plus fréquemment proposé (par 3 établissements sur 4), puis l'internat aménagé et dans une moindre mesure l'internat extra-muros ou permanent.

Modalités d'accueil prévues par l'autorisation, dans les établissements

	IME		ITEP		IEM		Institut / Hand auditif		Total	
	Nb*	Part**	Nb*	Part**	Nb*	Part**	Nb*	Part**	Nb*	Part**
Externat ou semi-internat	27	87%	6	75%	4	100%	2	100%	39	87%
Semi-internat à temps partagé (SITP)	10	32%	3	38%	0	0%	0	0%	13	29%
Internat de semaine	22	71%	7	88%	3	75%	2	100%	34	76%
Internat aménagé	16	52%	5	63%	1	25%	1	50%	23	51%
Internat permanent	3	10%	1	13%	0	0%	0	0%	4	9%
Internat extra-muros	4	13%	2	25%	1	25%	1	50%	8	18%
Accueil temporaire	4	13%	2	25%	1	25%	0	0%	7	16%

* Nombre d'établts proposant cette modalité d'accueil

** Part d'établts proposant cette modalité d'accueil

4- Mixité de la population accueillie

La très grande majorité des établissements propose des accueils mixtes.

Sur l'ensemble de la région, seuls 2 établissements du Calvados ont un agrément prévoyant un accueil non mixte :

- l'IME Le Prieuré concernant l'hébergement, qui prévoit l'accueil de filles uniquement (mais il y a mixité sur le semi-internat),
- l'ITEP de la Vallée de l'Odon, qui prévoit l'accueil exclusif de garçons, tant en hébergement qu'en accueil de jour et en CAFS.

III – Détail des places occupées dans les établissements et services

Les données ci-dessous présentent un état des lieux au 31 décembre 2011, des places occupées dans les établissements et services ayant répondu à l'enquête en ligne.

Le nombre de places occupées se distingue du nombre de jeunes accueillis, sachant qu'une place peut être occupée par 2 jeunes (ou plus).

1- Places occupées dans les établissements et services

Les structures participantes ont permis d'identifier à l'échelle régionale, un total de **4 291 places occupées** dans les établissements et services médico-sociaux.

Ces places sont réparties entre :

- 46% dans le Calvados, soit 1 968 places
- 27% dans la Manche, soit 1 169 places
- 27% dans l'Orne, soit 1 154 places.

Nombre de places occupées au 31 décembre 2011 par type d'établissement ou service

	Calvados	Manche	Orne	Total
IME	914	616	654	2 184
ITEP	209	93	138	440
IEM	112	15	23	150
Institut pour enfants en situation de handicap auditif	97	0	67	164
SESSAD	636	445	270	1 351
Total	1 968	1 169	1 154	4 291

Remarque :

- L'établissement expérimental ISEMA ne figure pas dans ce tableau, car il n'accueillait pas de jeunes au 31 décembre 2011, son activité ayant commencé courant d'année 2012.

Nombre de places occupées selon le régime d'accueil, en SEES et SIPFP

	SEES			SIPFP		
	Accueil de jour	Hébergement	CAFS	Accueil de jour	Hébergement	CAFS
IME	432	76	41	288	154	44
ITEP	45	56	35	0	0	0
IEM	0	0	0	0	0	0
Institut / Handicap auditif	95	50	0	5	16	0
Total	572	182	76	293	170	44

2- Calcul de taux d'occupation des établissements et services

Le taux d'occupation correspond au rapport : nombre de places occupées / nombre de places autorisées. Il est calculé au 31 décembre 2011 à partir des données déclarées par les établissements et services.

Au niveau régional, ce taux est de 96% et varie entre 80% pour les ITEP et 107% pour les instituts pour enfants en situation de handicap auditif.

Il varie entre 88% et 107% dans les différents territoires intermédiaires de santé (TIS).

Calcul du taux d'occupation selon le type d'établissement

	Places autorisées	Places occupées	Taux d'occupation
IME	2 204	2 184	99%
ITEP	549	440	80%
IEM	162	150	93%
Institut pour enfants en situation de handicap auditif	155	166	107%
SESSAD	1 365	1 351	99%
Total	4 447	4 291	96%

Calculé en fonction du régime d'accueil proposé, le taux d'occupation atteint 99% concernant l'accueil de jour, 77% sur l'hébergement et 64% en CAFS.

Calcul du taux d'occupation selon le régime d'accueil

	Places autorisées	Places occupées	Taux d'occupation
Accueil de jour	1 839	1 819	99%
Hébergement	1 208	936	77%
CAFS	296	192	65%
Autre	162	153	94%
Total	3 386	2 972	88%

Remarque : Le total des places autorisées et occupées est différent du tableau précédent car certaines structures n'ont pas complété ces questions liées au régime d'accueil.

Calcul du taux d'occupation selon le Territoire Intermédiaire de Santé* (TIS) de l'ESMS

	Places autorisées	Places occupées	Taux d'occupation
Caennais	1479	1405	95%
Cherbourgeois	329	330	100%
Alençonnais	610	575	94%
Saint-Lois	383	380	99%
Lexovien	123	129	105%
Flérien	226	207	92%
Avranchinains	130	130	100%
Bajocasse	267	256	96%
Argentanais	37	38	103%
Mortagnais	213	199	93%
Coutançais	60	60	100%
Virois*	95	84	88%*
Aiglon	135	135	100%
Deauvillais	88	94	107%
Granvillais	113	113	100%
Saint-Hilairien	14	15	107%
Mortainais	145	141	97%
Total	4 447	4 291	96%

Remarque : Le taux d'occupation est le plus faible sur Vire, en raison de l'établissement expérimental ISEMA qui a déclaré 12 places autorisées, mais aucune place occupée, puisque son activité n'a commencé qu'en 2012.

* Une carte représentant les TIS est présentée page 34 du rapport.

IV – Implantation régionale des établissements et services

Certains établissements et services disposent d'antennes, lieux sur lesquels ils peuvent accueillir le public en assurant une meilleure couverture géographique.

A l'échelle régionale, 28% des ESMS proposent cette organisation, avec 1 à 4 antennes par structure. Cela concerne 12% des places occupées.

Etablissements et services ayant des antennes

	ESMS concernés		Places occupées correspondantes	
	Nombre	Part	Nombre	Part
IME	8	26%	160	7%
ITEP	4	50%	75	17%
IEM	1	25%	8	5%
Institut pour enfants en situation de handicap sensoriel	0	0%	0	0%
SESSAD	9	28%	266	20%
Total	22	28%	509	12%

V – Effectifs de jeunes accueillis dans les établissements et services

Au 31 décembre 2011, le nombre total de jeunes accueillis s'établit à **4 255 dans les établissements et services médico-sociaux**.

Nombre de jeunes présents au 31 décembre 2011

	Calvados	Manche	Orne	Total
IME	932	618	638	2 188
ITEP	246	92	138	476
IEM	113	15	23	151
Institut pour enfants en situation de handicap auditif	95	0	69	164
SESSAD	584	444	248	1 276
Total	1 970	1 169	1 116	4 255

L'analyse détaillée de ce public est présentée en deuxième partie de l'étude, sur la base des informations collectées dans l'enquête portant sur le public jeune, intitulée « Etude sur la population des jeunes accompagnés en établissement ou service médico-social ».

VI – Les jeunes sortis en 2011

1- Effectifs de jeunes sortis au cours de l'année 2011

Au cours de l'année 2011, **691 jeunes** sont sortis des établissements et services enquêtés.

Nombre de jeunes sortis en 2011

	Calvados	Manche	Orne	Total
IME	98	55	93	246
Itep	45	13	53	111
IEM	18	1	1	20
Institut pour enfants en situation de handicap auditif	18		7	25
SESSAD	141	81	67	289
Total	320	150	221	691

Le tableau ci-dessous présente le détail des taux de sortie enregistrés en 2011, selon le département et le type d'établissement ou service concerné. Ils permettent d'appréhender la notion de flux dans les structures.

Il en ressort qu'à l'échelle régionale, **le taux moyen estimé de turn-over est de 16%**.

Il apparaît plus élevé dans les ITEP et les SESSAD (avec un taux supérieur à 20%) que dans les IME, les IEM ou instituts pour déficients auditifs, où il s'établit à respectivement 11%, 13% ou 15%.

Ce taux est également plus élevé dans l'Orne, où il atteint 20% tous établissements et services confondus, et 39% pour les ITEP et 27% pour les SESSAD. Il est en revanche le plus faible dans la Manche (13%).

Calcul d'un taux de sortie :

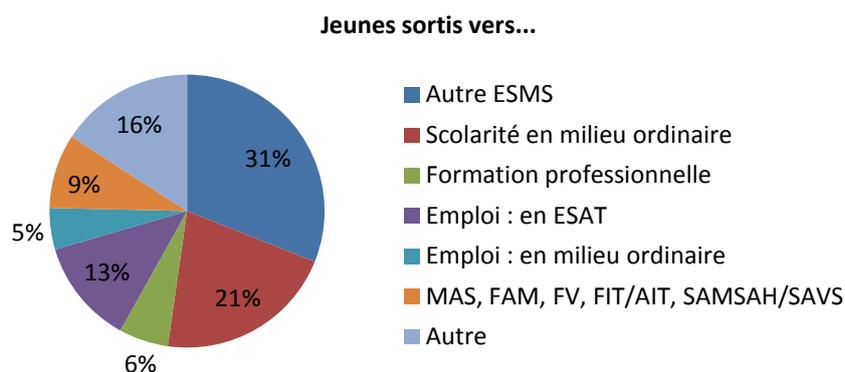
Nombre de jeunes sortis en 2011 / Nombre de jeunes présents au 31 décembre 2011

	Calvados	Manche	Orne	Total
IME	11%	9%	15%	11%
Itep	18%	14%	39%	23%
IEM	16%	7%	4%	13%
Institut pour enfants en situation de handicap auditif	19%	0%	10%	15%
SESSAD	24%	18%	27%	23%
Total	16%	13%	20%	16%

2- Destination des jeunes sortis d'établissements et services en 2011

A l'échelle de la région et indépendamment du type d'établissement ou service accueillant le jeune, les sorties enregistrées au cours de l'année 2011 se déclinent vers les destinations suivantes :

- 31% des jeunes (soit 208 jeunes) ont intégré un autre ESMS,
- 21% (soit 142 jeunes) bénéficient d'une scolarité en milieu ordinaire sans accompagnement médico-social,
- 18% ont intégré un emploi, le plus souvent en ESAT (13%, soit 86 jeunes) ou encore dans le milieu ordinaire de travail (5%, soit 33 jeunes),
- 9% (soit 60 jeunes) sont accompagnés par des structures de type MAS, FAM, foyer de vie, FIT/AIT ou SAMSAH/SAVS,
- 6% (soit 39 jeunes) ont intégré une formation professionnelle.



Le détail des sorties identifiées pour chaque type d'établissement ou service met en évidence :

- la poursuite d'une scolarité en milieu ordinaire est plus fréquente pour des jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement par un SESSAD, ou par un institut pour enfants en situation de handicap auditif ou un ITEP ; elle est rare concernant des jeunes à la sortie d'un IME,
- l'entrée en formation professionnelle, qui ne concerne que 6% des jeunes sortis en 2011, s'adresse plus fortement à des jeunes déficients auditifs ou sortants d'ITEP,
- l'accès à l'emploi est plus fréquemment observé vers des ESAT (12% des sorties) que vers le milieu ordinaire (5%) : il concerne principalement des jeunes sortants d'IME ou d'IEM.

Parmi les sorties « autres », on identifie 11 retours en famille et 4 sorties à la demande des parents, 5 décès, puis quelques sorties vers des services ou sections particulières : 2 en EREA, 1 en ULIS, 1 en SESAL, 1 en GPSA, 1 en SEMO, 1 vers une mission locale, 1 pour un suivi PJJ...

Jeunes sortis vers... selon le type d'établissement et service

	IME	ITEP	IEM	Institut / hand auditif	SESSAD	Total
Autre ESMS	18%	43%	6%	25%	42%	31%
Scolarité en milieu ordinaire	2%	19%	0%	29%	40%	21%
Formation professionnelle	4%	11%	6%	38%	3%	6%
Emploi : en ESAT	26%	8%	47%	4%	0%	13%
Emploi : en milieu ordinaire	10%	3%	0%	4%	1%	5%
MAS, FAM, FV, FIT/AIT, SAMSAH/SAVS	18%	1%	35%	0%	1%	9%
Autre	22%	16%	6%	0%	12%	16%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Destination détaillée des jeunes sortis d'ESMS en 2011

	Nombre de jeunes sortis vers...	% de jeunes sortis vers...
Autre ESMS	208	31%
Autre établt médico-social pour enfants	95	14%
Autre EMS, avec un régime d'accueil différent	59	9%
SIPFP (ex-IMPro / ITEP Pro)	35	5%
SESSAD	19	3%
Scolarité en milieu ordinaire	142	21%
Scolarité en milieu ordinaire avec soutien	53	8%
Scolarité en milieu ordinaire sans soutien	89	13%
Formation professionnelle	39	6%
Formation professionnelle	39	6%
Emploi : en ESAT	86	13%
ESAT sans hébergement	40	6%
ESAT avec hébergement	46	7%
Emploi : en milieu ordinaire	33	5%
Milieu ordinaire de travail	32	5%
Entreprise Adaptée	1	0%
MAS, FAM, FV, FIT/AIT, SAMSAH/SAVS	60	9%
FIT/AIT sans hébergement	4	1%
FIT/AIT avec hébergement	1	0%
Foyer de vie (ex-FO) sans hébergement	7	1%
Foyer de vie (ex-FO) avec hébergement	14	2%
MAS	11	2%
FAM	19	3%
SAMSAH/SAVS	4	1%
Autres	108	16%
CMPP	1	0%
Secteur sanitaire	13	2%
Suivi libéral	16	2%
Autre (préciser)	78	12%
Total	676	100%

Remarque : Le total est différent de 695 car on enregistre 15 non-réponses.

Destination détaillée des jeunes sortis d'ESMS en 2011, selon le type d'établissement et service

	IME	ITEP	IEM	Institut hand auditif	SESSAD	Total
Autre ESMS	18%	43%	6%	25%	42%	31%
Autre établt médico-social pour enfants	9%	11%	6%	25%	19%	14%
Autre EMS, avec un régime d'accueil différent	4%	0%	0%	0%	17%	9%
SIPFP (ex-IMPPro / ITEP Pro)	3%	19%	0%	0%	5%	5%
SESSAD	2%	13%	0%	0%	1%	3%
Scolarité en milieu ordinaire	2%	19%	0%	29%	40%	21%
Scolarité en milieu ordinaire avec soutien	1%	5%	0%	29%	14%	8%
Scolarité en milieu ordinaire sans soutien	1%	14%	0%	0%	26%	13%
Formation professionnelle	4%	11%	6%	38%	3%	6%
Formation professionnelle	4%	11%	6%	38%	3%	6%
Emploi : en ESAT	26%	8%	47%	4%	0%	13%
ESAT sans hébergement	14%	3%	0%	4%	0%	6%
ESAT avec hébergement	12%	5%	47%	0%	0%	7%
Emploi : en milieu ordinaire	10%	3%	0%	4%	1%	5%
Milieu ordinaire de travail	10%	1%	0%	4%	1%	5%
Entreprise Adaptée	0%	1%	0%	0%	0%	0%
MAS, FAM, FV, FIT/AIT, SAMSAH/SAVS	18%	1%	35%	0%	1%	9%
FIT/AIT sans hébergement	2%	0%	0%	0%	0%	1%
FIT/AIT avec hébergement	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Foyer de vie (ex-FO) sans hébergement	2%	0%	12%	0%	0%	1%
Foyer de vie (ex-FO) avec hébergement	5%	0%	12%	0%	0%	2%
MAS	4%	0%	6%	0%	0%	2%
FAM	6%	0%	6%	0%	1%	3%
SAMSAH/SAVS	1%	1%	0%	0%	0%	1%
Autres	22%	16%	6%	0%	12%	16%
CMPP	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Secteur sanitaire	3%	3%	0%	0%	1%	2%
Suivi libéral	0%	0%	0%	0%	5%	2%
Autre (préciser)	19%	14%	6%	0%	5%	12%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

3- Détails des orientations prononcées par les MDPH en 2011

Parmi l'ensemble des jeunes accueillis par les établissements et service médico-sociaux, 598 ont reçu au cours de l'année 2011, une orientation délivrée par la CDAPH.

Nombre de jeunes orientés par la MDPH en 2011

	Nombre de jeunes orientés vers :
Autre ESMS	216
Autre établt médico-social pour enfants	91
Autre EMS, avec un régime d'accueil différent	61
SIPFP (ex IMPro / ITEP Pro)	44
SESSAD	20
Scolarité en milieu ordinaire	62
Scolarité en milieu ordinaire avec soutien	62
Formation professionnelle	36
Formation professionnelle	36
Emploi : en ESAT	120
ESAT sans hébergement	48
ESAT avec hébergement	72
Emploi : en milieu ordinaire	29
Milieu ordinaire de travail	28
Entreprise Adaptée	1
MAS, FAM, FV, FIT/AIT, SAMSAH/SAVS	86
FIT/AIT sans hébergmt	8
FIT/AIT avec hébergmt	1
Foyer de vie sans hébergement	14
Foyer de vie avec hébergement	24
MAS	12
FAM	24
SAMSAH/SAVS	3
Autres	49
Total	598

4- Détail des sorties pour motif particulier

Sur les 691 sorties enregistrées en 2011, l'enquête a identifié **26 situations de jeunes sortis sans solution**, et en attente d'un accompagnement adapté : il s'agit de 10 jeunes d'ITEP, 9 jeunes d'IME, 4 jeunes de SESSAD et 3 jeunes d'IEM.

Par ailleurs, des sorties ont eu lieu :

- à l'initiative de l'établissement ou du service : pour 13 jeunes relevant de 10 établissements différents,
- à l'initiative du jeune : 32 situations dans 18 établissements, soit 4,6% des sorties,
- à l'initiative des familles : pour 37 jeunes relevant de 25 établissements, soit 5,4% des sorties.

VII – Les ressources humaines

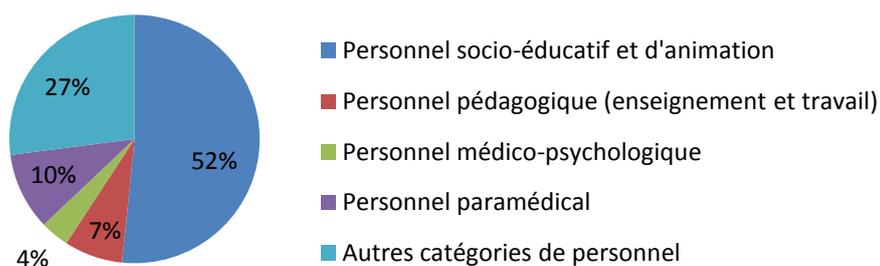
1- Détail des ressources humaines

L'analyse des ressources humaines dans les établissements et services médico-sociaux (hors CAMSP et CMPP) met en évidence une répartition des professionnels entre 5 grands domaines :

- **des personnels socio-éducatifs et d'animation**, qui représentent plus de la moitié des effectifs (soit 1 532 postes),
- **des personnels administratifs et des services généraux** (autres catégories de personnels), pour plus d'un quart des effectifs (soit 803 postes),
- **des professionnels paramédicaux**, à hauteur de 10% (soit 299 postes),
- **des personnels pédagogiques**, pour 7% (soit 225 postes);
- **des professionnels médico-psychologiques**, qui représentent 4% des effectifs (soit 111 postes).

Cette répartition par grands domaines varie très peu d'un département à l'autre. On relève seulement dans la Manche, une part moindre des personnels paramédicaux (8%), mais davantage de professionnels socio-éducatifs et d'animation (55%).

Répartition des différents types de professionnels

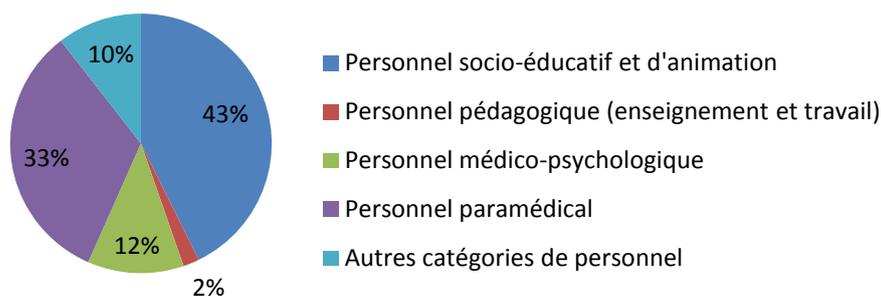


2- Identification de postes non pourvus

Des postes sont non pourvus, qui représentent 59,9 ETP à l'échelle de la région, ou 2,0% du nombre total de postes. Ces postes non pourvus concernent principalement des personnels socio-éducatifs et d'animation (pour 43%) puis paramédicaux (pour un tiers).

En termes d'effectifs, les principaux métiers concernés sont : assistant familial, orthophoniste, psychomotricien, éducateur spécialisé, psychiatre...

Répartition des postes non pourvus selon le type de professionnels



Ressources humaines dans les établissements et services en Basse-Normandie

	Nombre de postes pourvus (ETP)	Nombre de personnes employées	Postes pourvus par des personnels faisant fonction (ETP)*		Nombre de postes non pourvus (ETP)**	
	Nombre	Nombre	Nombre	%	Nombre	%
Personnel socio-éducatif et d'animation	1439	1543	67,13	4,7%	25,58	1,7%
Educateur spécialisé	615,5	663	23	3,7%	4,75	0,7%
Educateur technique spécialisé	107,91	114	11	10,2%	1	0,8%
Moniteur-éducateur	187,7	192	10,72	5,7%	0	0,0%
Moniteur d'atelier	25,5	30	0	0,0%	1	3,8%
Aide médico-psychologique	162,59	171	11,1	6,8%	1,13	0,6%
Educateur de jeunes enfants	12,2	13	3	24,6%	0	0,0%
Educateur sportif	46,7	56	2	4,3%	0	0,0%
Assistant social	37,54	52	0,31	0,8%	0,5	1,3%
Conseiller ESF	17	20	0	0,0%	1	5,6%
Assistant familial	139,09	132	0	0,0%	11	7,3%
Autre personnel socio-éducatif et d'animation	87,27	100	6	6,9%	5,2	5,3%
Personnel pédagogique (enseignement et travail)	205,32	225	18,5	9,0%	1,2	0,5%
Enseignant mis à disposition par l'EN	126,42	137	3	2,4%	1	0,8%
Autres enseignants agréés	24,7	27	1	4,0%	0,2	0,8%
Autre personnel pédagogique	54,2	61	14,5	26,8%	0	0,0%
Personnel médico-psychologique	102,75	233	0,7	0,7%	7,13	6,4%
Pédiatre	1,3	4	0	0,0%	1,28	49,6%
Médecin généraliste	4,67	31	0	0,0%	0,3	6,0%
Ophthalmologue	0,15	1	0	0,0%	0	0,0%
Psychiatre	12,93	47	0	0,0%	5,22	28,8%
Autre spécialiste	1,94	8	0	0,0%	0	0,0%
Psychologue	77,79	132	0,7	0,9%	0,25	0,3%
Psychothérapeute	2,37	7	0	0,0%	0,08	3,3%
Autre professionnel médico-psychologique	1,6	3	0	0,0%	0	0,0%
Personnel paramédical	278,98	328	0	0,0%	19,71	6,6%
Infirmier	53,38	72	0	0,0%	1,3	2,4%
Aide-soignant	56,57	62	0	0,0%	1,29	2,2%
Orthophoniste	71,89	37	0	0,0%	7,8	9,8%
Psychomotricien	49,94	83	0	0,0%	5,97	10,7%
Kinésithérapeute	20,97	32	0	0,0%	2,7	11,4%
Ergothérapeute	17,71	29	0	0,0%	0,5	2,7%
Autre professionnel para-médical	8,52	13	0	0,0%	0,15	1,7%
Autres catégories de personnel	786,91	1043	9,81	1,2%	6,28	0,8%
Direction, encadrement	183,53	271	4,85	2,6%	2	1,1%
Direction médicale	3,75	12	0	0,0%	0	0,0%
Autres administratifs	151,17	223	1,96	1,3%	1,2	0,8%
Services généraux	413,94	498	3	0,7%	2,08	0,5%
Autres types de personnels	34,52	39	0	0,0%	1	2,8%
Total	2 812,96	3 372	96,14	3,4%	59,9	2,0%

Remarques :

* % de postes pourvus par des personnels faisant fonction : calculée par rapport au nombre de postes pourvus.

** % de postes non pourvus : calculée par rapport à la somme (postes pourvus + postes pourvus par des personnels faisant fonction + postes non pourvus).

3- Mises à disposition de professionnels médicaux ou paramédicaux

Des professionnels médicaux ou paramédicaux de la fonction publique sont mis à disposition dans 8 établissements et services (11%), à savoir 3 IME, 3 SESSAD, un institut pour enfants en situation de handicap auditif et un S3AIS/SAFEF.

Par ailleurs, la majorité des structures (7 sur 10) font appel à **des professionnels libéraux de santé**. Il s'agit en priorité des professionnels suivants : orthophonistes (cités 33 fois), kinésithérapeutes (12 fois), psychiatres (9 fois), puis avec une fréquence moindre, médecins généralistes, infirmiers... Par contre, cela ne fait l'objet de convention que dans un tiers des cas.

4- Mutualisations de postes

Les **mutualisations de postes** (c'est-à-dire des postes partagés entre différents établissements et services) sont organisées sur différents domaines professionnels. C'est particulièrement fréquent :

- pour les personnels paramédicaux (55% d'ESMS sont concernés) : psychomotriciens, puis orthophonistes, ergothérapeutes et infirmiers sont les spécialités les plus souvent citées,
- pour les personnels médico-psychologiques (42% d'ESMS concernés) : psychologues et psychiatres en priorité,
- pour les personnels socio-éducatifs et d'animation (36% d'ESMS concernés) : éducateurs, assistantes sociales
- parmi les autres catégories de personnels, les mutualisations de postes sont très fréquentes sur les fonctions de direction, ainsi que sur les services administratifs et généraux, la comptabilité.

Etablissements et services recourant à des mutualisations de postes

	Nombre d'ESMS concernés	Part d'ESMS concernés
Personnel paramédical	42	55%
Personnel médico-psychologique	33	42%
Personnel socio-éducatif et d'animation	28	36%
Personnel pédagogique	10	13%
Autres catégories de personnels	59	77%

5- Stratégies alternatives lorsque des postes sont non pourvus

Lorsque tous les postes ne sont pas pourvus, les établissements et services peuvent mettre en place différentes stratégies alternatives :

- 29% ont des conventions avec des libéraux (soit 23 structures),
- 12% recourent à la mutualisation de postes (soit 9 structures),
- 5% recourent à des heures supplémentaires pour les salariés en place (soit 4 structures),
- 4% ont modifié leur organigramme (soit 3 structures).

VIII – Les locaux

Les locaux sont jugés adaptés à l'actuel projet d'établissement pour 58% des répondants.

On identifie 15 IME, 10 SESSAD, 3 ITEP et 2 IEM qui déclarent que leurs locaux ne sont pas adaptés.

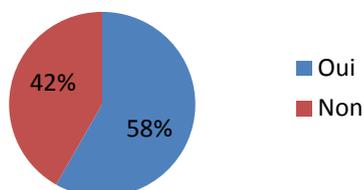
- Sont notamment mis en cause (par ordre décroissant) : le manque d'espace dans les locaux, le non respect des normes d'accessibilité, de sécurité ou de confidentialité (avec des bureaux partagés par plusieurs professionnels, y compris sur des temps d'entretiens, ou des locaux insuffisamment isolés sur le plan phonique),... Ces inadaptations concernent une partie seulement des locaux ou certains sites d'accueil.
- Différents projets sont évoqués : des projets sont en cours de construction pour adapter, rénover ou agrandir les locaux, et différents projets sont à l'étude : travaux, rénovation, restructuration, déménagement....

Les locaux ne sont pas tous accessibles au sens de la loi 2005-102, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. 14% d'établissements déclarent qu'ils ne le sont pas et 47% en partie seulement.

Les aménagements et travaux nécessaires portent notamment sur : l'accès (parkings, portes automatiques, ascenseurs, seuils de porte, largeurs de portes et de couloirs, espace dans certaines chambres ou bureaux,...), la signalétique, l'éclairage...

Certains besoins d'adaptation ne peuvent être envisagés dans les locaux existants et nécessitent un déménagement.

Locaux adaptés à l'actuel projet d'établissement



Locaux accessibles aux personnes handicapées



IX – Les projets

De nombreux projets sont évoqués par les structures, parmi lesquels des projets d'extension (qui concernent 40% d'ESMS) des projets de mutualisation et de coopération (38%), ainsi que des projets de transformation (22%) ou de création de section (13%).

Les projets de l'établissement ou du service

	Nombre	Part
Une extension	31	40%
Des projets de mutualisation et de coopération	30	38%
Une transformation	17	22%
La création d'une section	10	13%
Pas de projet	5	7%
La création d'un service	5	7%
Autres	22	28%

Le détail des projets exposés comprend notamment :

- des projets de construction, d'aménagement de locaux, de déménagement,
- des projets de coopération / mutualisation avec d'autres associations, établissements ou services
- la création d'antennes, la création ou la transformation de places, la création de services, de sections,
- l'externalisation de la scolarité, le développement de partenariats avec l'Education Nationale,
- la conduite d'une démarche d'évaluation interne, l'écriture d'un projet d'établissement,
- des réflexions sur diverses thématiques : adaptation des réponses face à l'émergence de nouveaux besoins des usagers, la sortie d'établissement, la socialisation, l'accès au travail, la prise en charge du handicap psychique, la sécurité des usagers et des professionnels, la lutte contre les risques psycho-sociaux pour les professionnels...

X – Le CPOM - Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

Parmi les 77 établissements et services répondants à l'enquête, près d'un tiers (soit 24) relèvent d'un organisme gestionnaire ayant signé un CPOM. Pour 15 autres, la démarche de CPOM est en cours.

La signature d'un CPOM par l'organisme gestionnaire

	Nombre	Part
CPOM signé	25	32%
CPOM en cours de négociation	15	19%

Deuxième partie :

**ETUDE DE LA POPULATION DES JEUNES
ACCOMPAGNES EN ETABLISSEMENTS
ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX
EN BASSE-NORMANDIE**

**Exploitation de l'enquête complétée
par les établissements et services médico-sociaux,
sur les jeunes accompagnés au 31 décembre 2011**

I – Identification de la population accompagnée	p. 29
<hr/>	
1- Effectifs de jeunes	p. 29
2- Orientation prononcée par la CDAPH	p. 29
3- Données générales sur les jeunes	p. 30
✓ <i>Le genre</i>	p. 30
✓ <i>L'âge</i>	p. 31
✓ <i>L'accueil en famille d'accueil</i>	p. 32
✓ <i>Le lieu de résidence des parents ou familles d'accueil</i>	p. 32
✓ <i>L'ancienneté dans l'établissement ou le service</i>	p. 35
✓ <i>L'accompagnement avant l'entrée dans l'établissement ou service</i>	p. 36
4- La nature des déficiences	p. 37
✓ <i>La déficience principale</i>	p. 37
✓ <i>Les déficiences associées</i>	p. 38
II – Situation des jeunes en établissements et services	p. 40
<hr/>	
1- Détail des accueils au 31 décembre 2011	p. 40
2- Le régime et les modalités d'accueil des jeunes	p. 41
III – L'accompagnement mis en œuvre auprès des jeunes	p. 42
<hr/>	
1- L'accompagnement médical et/ou paramédical	p. 42
2- Le suivi social	p. 43
3- L'accompagnement pédagogique et/ou professionnel	p. 44
4- L'adéquation de l'accompagnement proposé	p. 47
IV – Les projets de sortie	p. 49
<hr/>	
1- Identification d'un projet de sortie à 2 ans	p. 49
2- Nature des projets de sortie à 2 ans	p. 49
✓ <i>Descriptif des projets de sortie</i>	p. 49
✓ <i>Les modes d'hébergement liés aux projets de sortie</i>	p. 51
✓ <i>Existence d'une notification de la CDAPH</i>	p. 52
✓ <i>Aides et/ou aménagements nécessaires</i>	p. 52

I – Identification de la population accompagnée

1- Effectifs de jeunes

L'enquête complétée par les établissements et services médico-sociaux de Basse-Normandie a permis d'identifier et de caractériser une population de **4 255 jeunes**, accompagnés dans les IME, ITEP, IEM, SESSAD, Instituts pour enfants en situation de handicap sensoriel et établissement expérimental.

Effectif de jeunes accompagnés

	Calvados	Manche	Orne	Total
IME	932	618	638	2 188
ITEP	246	92	138	476
IEM	113	15	23	151
Institut pour enfants en situation de handicap auditif	95	0	69	164
SESSAD*	584	444	246	1 276
Dont SESSAD seuls	503	412	186	1 101
Dont S3AIS / SAFEP	28	0	17	45
Dont SSEFIS	48	27	36	111
<i>Non-réponse</i>	5	5	9	19
Total	1 970	1 169	1 116	4 255

* Précisons que dans la suite du rapport, l'intitulé SESSAD désignera aussi les services :

- SSEFIS : Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire,
- SAAAIS : Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire,
- SAFEP : Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce.

2- Orientation prononcée par la CDAPH

L'ensemble des jeunes accueillis dans les établissements et services médico-sociaux a fait l'objet d'une décision de la CDAPH précisant l'orientation adaptée à leur situation.

Les orientations prononcées sont bien en cohérence avec les accompagnements mis en œuvre, dans une très large majorité des cas. On identifie toutefois :

- 6 jeunes orientés en IME, mais accueillis en ITEP (pour 4) et en SESSAD (2),
- 3 jeunes orientés en ITEP, accompagnés en IME,
- 16 jeunes ayant une orientation en SESSAD, accompagnés en établissement (13 en IME, 1 en ITEP, 2 en IEM),

Par ailleurs, on enregistre 72 non-réponses sur l'orientation prononcée par la CDAPH, qui concernent principalement des jeunes accueillis en SESSAD (52 jeunes).

Orientation délivrée par la CDAPH, en fonction de l'ESMS

Décision CDAPH	ESMS dans lequel est accompagné le jeune					
	IME	ITEP	IEM	Institut hand auditif	SESSAD	Total
IME	2 158	4	0	0	2	2 164
ITEP	3	468	0	0	0	471
IEM	0	0	148	0	0	148
Institut hand auditif	0	0	0	162	0	162
SESSAD	13	1	2	0	1203	1 219
Autres	0	0	0	0	19	19
Non réponse	14	3	1	2	52	72
Total	2 188	476	151	164	1 276	4 255

Détail des orientations en SESSAD

	Nombre	%
SESSAD Déficience intellectuelle	670	54%
SESSAD Troubles de la conduite et du comportement	229	18%
SESSAD Handicap moteur	130	10%
SSEFIS	103	8%
S3AIS, SAFEP	49	4%
SESSAD (spécialité non précisée)	27	2%
SESSAD Polyhandicap	20	2%
SESSAD Autisme	12	1%
Total	1 240	100%

3- Données générales sur les jeunes

✓ Le genre

Ces jeunes se répartissent entre **deux tiers de garçons (66%) pour un tiers de filles (34%)** : cette répartition est équivalente dans les 3 départements.

En revanche, elle diffère selon le type de structure accueillante :

- on recense davantage de garçons parmi le public d'ITEP (90%),
- les garçons sont aussi plus nombreux dans les instituts pour enfants en situation de handicap auditif (72%).

Répartition entre garçons et filles

	Garçons		Filles		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
IME	1 372	63%	802	37%	2 174	100%
ITEP	425	90%	48	10%	473	100%
IEM	94	64%	54	36%	148	100%
Institut pour enfants en situation de handicap auditif	117	71%	47	29%	164	100%
SESSAD	797	63%	468	37%	1 265	100%
Total	2 805	66%	1 419	34%	4 224	100%

Remarque : le total est différent de 4 255, car on a enregistré 31 non-réponses sur cette question.

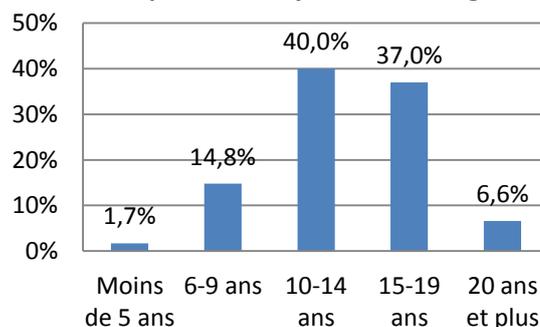
✓ L'âge

Toutes structures d'accueil confondues, 40% des jeunes accueillis sont âgés de 10 à 14 ans, 37% de 15 à 19 ans. Les jeunes de moins de 10 ans représentent 16,5% du public et ceux de 20 ans et plus, 6,6%.

La distribution par âge varie en fonction du type d'établissement ou service :

- en IME, ITEP et IEM, les jeunes sont âgés de 13,8 ans à 14,7 ans en moyenne et près de 9 sur 10 ont au moins 10 ans,
- en institut pour enfants en situation de handicap auditif, les jeunes ont 12,4 ans en moyenne,
- en SESSAD, l'âge moyen est de 11,7 ans et un quart des jeunes sont âgés de moins de 10 ans.

Répartition des jeunes selon l'âge



Répartition selon l'âge

	Age moyen	Moins de 5 ans	6-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20 ans et plus	Total
IME	14,7	22	258	685	975	234	2 174
ITEP	13,8	1	42	219	208	5	475
IEM	14,7	1	17	50	65	18	151
Institut pour enfants en situation de handicap auditif	12,4	2	25	95	40	1	164
SESSAD	11,7	44	286	653	287	5	1 275
Total	12,8	71	628	1 702	1 575	263	4 239

Remarque : On a enregistré 16 non-réponses sur cette question.

Répartition selon l'âge (% en ligne)

	Moins de 5 ans	6-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20 ans et plus	Total
IME	1,0%	11,9%	31,5%	44,8%	10,8%	100,0%
ITEP	0,2%	8,8%	46,1%	43,8%	1,1%	100,0%
IEM	0,7%	11,3%	33,1%	43,0%	11,9%	100,0%
Institut pour enfants en situation de handicap auditif	1,8%	15,2%	57,9%	24,4%	0,6%	100,0%
SESSAD	3,4%	22,4%	51,2%	22,5%	0,4%	100,0%
Total	1,7%	14,8%	40,2%	37,2%	6,2%	100,0%

La lecture du tableau suivant (avec les pourcentages en colonnes) met en évidence :

- les enfants de moins de 5 ans, (au nombre de 71) sont principalement accueillis en SESSAD (58,3% d'entre eux), puis en IME (25%), en ITEP ou établissement expérimental,
- les enfants de 6 à 14 ans sont majoritairement accueillis en SESSAD et IME,
- au-delà de 15 ans, ils sont plus nombreux en IME, en IEM (et en ITEP concernant les 15-19 ans seulement).

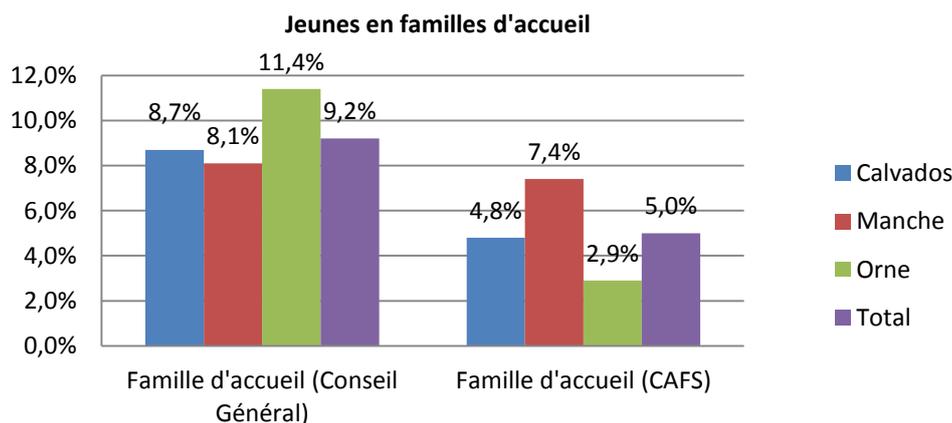
Répartition selon l'âge (% en colonne)

	Moins de 5 ans	6-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20 ans et plus	Total
IME	25,0%	41,1%	40,2%	61,9%	89,0%	51,3%
ITEP	8,3%	6,7%	12,9%	13,2%	1,9%	11,2%
IEM	0,0%	2,7%	2,9%	4,1%	6,8%	3,6%
Institut pour enfants en situation de handicap auditif	8,3%	4,0%	5,6%	2,5%	0,4%	3,9%
SESSAD	58,3%	45,5%	38,4%	18,2%	1,9%	30,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

✓ L'accueil en famille d'accueil

Parmi l'ensemble des jeunes accueillis dans les établissements et services médico-sociaux de la région :

- **9,2% sont accueillis en famille d'accueil** dépendant du Conseil Général, cette part variant entre 8,1% dans la Manche et 11,4% dans l'Orne.
Cet accueil concerne plus fortement les jeunes relevant d'IME (11,4%) et d'ITEP (14,1%), que ceux relevant d'autres types de structures.
- **5,0% sont accueillis dans des familles d'accueil dépendant du CAFS** (Centre d'Accueil Familial Spécialisé), soit entre 2,9% dans l'Orne et 7,4% dans la Manche. La quasi-totalité de ces jeunes relèvent d'IME ou d'ITEP.



Jeunes en famille d'accueil

	Famille d'accueil (Conseil Général)		Famille d'accueil (CAFS)	
	Nombre	%	Nombre	%
IME	250	11,4%	128	5,9%
ITEP	67	14,1%	77	16,2%
IEM	7	4,6%	3	2,0%
Institut pour enfants en situation de handicap auditif	4	1,7%	0	0,0%
SESSAD	65	5,1%	4	0,3%
Total	393	9,2%	212	5,0%

✓ Le lieu de résidence des parents ou familles d'accueil

Les jeunes accueillis dans les établissements et services médico-sociaux proviennent de l'ensemble du territoire bas-normand, mais aussi d'autres régions pour 8% d'entre eux.

Leurs parents, le parent gardien (le parent qui a la garde de l'enfant, dans les cas de séparation) ou encore la famille d'accueil, habitent dans les différents territoires intermédiaires de santé (TIS – Cf. carte page 33) :

- 28% des jeunes résident dans le Caennais,
- 9% dans le Cherbourgeois,
- 6% dans l'Alençonnais
- 5% le Saint-Lois...

Une analyse comparative entre le territoire de résidence du jeune et le territoire où se situe la structure médico-sociale qui l'accueille, a permis **d'estimer la notion de proximité**. (Les données issues de l'enquête ne permettent pas d'analyse plus fine, en termes de distance).

Il en ressort que :

- plus de la moitié des jeunes (59%) est accueillie dans son TIS de résidence,
- près d'un quart (24%) est accueilli dans un territoire limitrophe,
- 7% des jeunes habitent dans un territoire non limitrophe de celui de l'ESMS,
- 8% des jeunes habitent hors région.

Comparaison entre TIS d'habitation du jeune et TIS de la structure d'accueil

	Nombre	%
Jeunes accueillis dans leur TIS d'habitation	2 506	59%
Jeunes accueillis dans un TIS limitrophe de leur TIS d'habitation	1 030	24%
Jeunes accueillis dans un TIS non limitrophe de leur TIS d'habitation	313	7%
Jeunes dont le lieu d'habitation est hors région	353	8%
Non renseigné	53	1%
Total	4 255	100%

Cette analyse a été déclinée par Territoire intermédiaire de santé (ci-dessous).

**Territoire Intermédiaire de Santé
d'habitation du jeune
(parents ou famille d'accueil)**

	Nombre de jeunes par TIS	%
Caennais	1 204	28%
Cherbourgeois	379	9%
Alençonnais	294	7%
Saint-Lois	230	5%
Lexovien	210	5%
Flérien	208	5%
Avranchinçais	163	4%
Bajocasse	161	4%
Argentanaï	153	4%
Mortagnais	133	3%
Coutançais	133	3%
Virois	103	2%
Aiglon	97	2%
Deauvillais	89	2%
Granvillais	79	2%
Carentanaï	77	2%
Saint-Hilairien	57	1%
Lessay	43	1%
Mortainais	36	1%
Hors région	353	8%
Non renseigné	53	1%
Total	4 255	100%

**Estimation de la proximité
de l'établissement ou du service d'accueil**

Jeunes accueillis dans leur TIS d'habitation	Jeunes accueillis dans un TIS limitrophe de leur TIS d'habitation	Jeunes accueillis dans un TIS non limitrophe de leur TIS d'habitation
85%	14%	1%
75%	0%	25%
90%	10%	0%
80%	13%	7%
44%	51%	5%
63%	34%	3%
56%	25%	20%
57%	42%	1%
22%	72%	7%
53%	41%	6%
22%	37%	41%
56%	44%	0%
44%	53%	3%
45%	54%	1%
51%	18%	32%
0%	91%	9%
5%	86%	9%
0%	56%	44%
72%	14%	14%
0%	0%	0%
0%	0%	0%
65%*	27%*	8%*

* Ces % sont calculés sur le total hors « hors région » et « non renseigné », soit 3 849.

Il en ressort notamment que :

- Parmi les 1 204 jeunes résidant sur le Caennais, 85% sont accueillis dans un ESMS de ce territoire, 14% le sont dans un TIS limitrophe et 1% dans un territoire non limitrophe.
- L'accueil dans un ESMS non limitrophe du TIS d'habitation est le plus fréquent pour les jeunes de Lessay, du Coutançais, du Granvillais, du Cherbourgeois (entre 25% et 44% sont concernés).

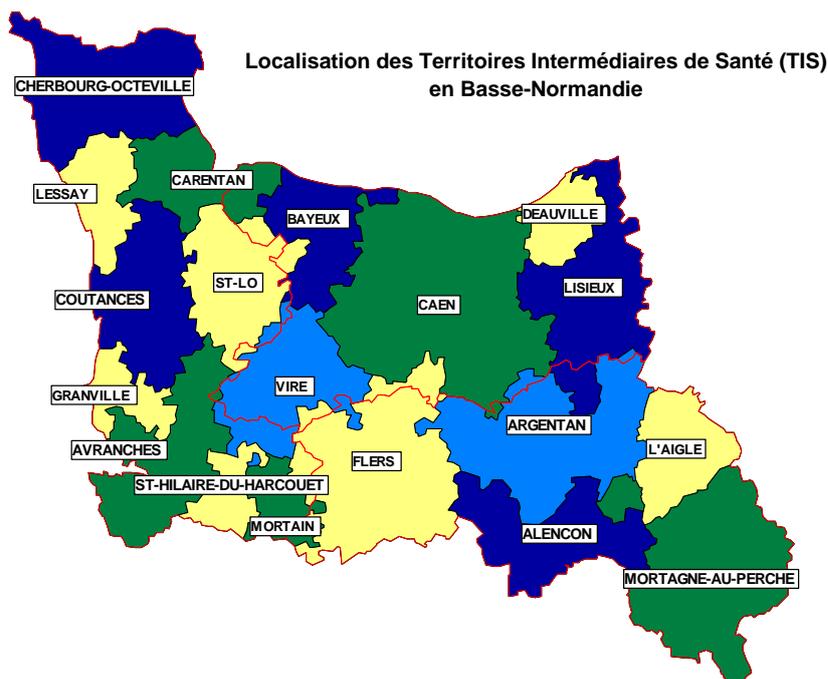
L'analyse a également été déclinée selon la nature de la déficience principale du jeune.

- Les jeunes présentant une déficience intellectuelle, un polyhandicap ou une déficience visuelle sont près ou plus deux tiers à être accueillis dans leur TIS, et moins de 10% le sont dans un TIS non limitrophe ou hors région.
- Les jeunes présentant une déficience du psychisme, une déficience du langage ou de la parole, une déficience auditive ou motrice, sont moins d'un sur deux accueillis dans leur TIS, et près d'un quart dans un TIS non limitrophe ou hors région.

Déficience principale du jeune :

Estimation de la proximité de l'établissement ou du service d'accueil

	Nombre de jeunes concernés	Jeunes accueillis dans leur TIS d'habitation	Jeunes accueillis dans un TIS limitrophe de leur TIS d'habitation	Jeunes accueillis dans un TIS non limitrophe de leur TIS d'habitation	Jeunes dont le lieu d'habitation est hors région	Non renseigné
Déficience intellectuelle	2 106	67%	25%	3%	4%	1%
Déficience du psychisme	853	48%	28%	12%	11%	1%
Autisme et TED	322	54%	28%	5%	11%	2%
Déf. du langage et de la parole	145	42%	36%	9%	12%	1%
Déficience auditive	138	46%	25%	13%	17%	0%
Déficience visuelle	49	63%	35%	2%	0%	0%
Déficience motrice	236	48%	28%	11%	13%	0%
Polyhandicap	224	75%	18%	2%	5%	0%



✓ L'ancienneté dans l'établissement ou le service

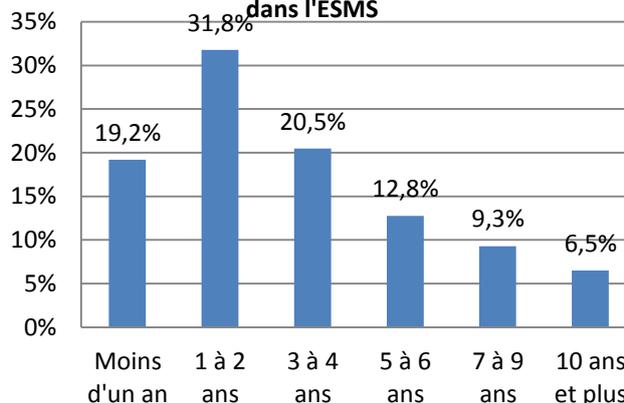
Les jeunes sont accompagnés dans leur structure depuis **en moyenne 3,8 années** (45 mois).

La moitié d'entre eux (51%) est accompagnée par la structure depuis moins de 3 ans.

Un tiers (33,3%) est accompagné depuis 3 à 6 ans révolus.

Quelques 6,5%, soit 275 jeunes sont accueillis dans l'établissement ou le service depuis 10 ans et plus.

Répartition des jeunes selon l'ancienneté dans l'ESMS



L'accompagnement apparaît de plus longue durée dans les instituts pour enfants en situation de handicap auditif (4,1 ans en moyenne), ainsi que dans les IME (4,5 ans) et les IEM (4,7 ans), où plus d'un jeune sur dix est accompagné sur une durée dépassant 10 années.

L'accompagnement est de plus courte durée dans les ITEP (avec une durée moyenne de 2,6 ans) et les SESSAD (2,7 ans), où deux tiers des jeunes sont suivis depuis moins de 3 ans.

Répartition selon l'ancienneté dans l'ESMS

	Ancienneté moyenne	Moins d'un an	1 à 2 ans	3 à 4 ans	5 à 6 ans	7 à 9 ans	10 ans et plus	Total
IME	4,5	312	606	449	328	268	217	2 180
ITEP	2,6	120	189	109	33	17	7	475
IEM	4,7	27	38	31	17	18	20	151
Institut handicap auditif	4,1	34	38	29	27	22	12	162
SESSAD	2,7	321	477	250	136	69	17	1 270
Total	3,8	814	1 348	868	541	394	275	4 238

Répartition selon l'ancienneté dans l'ESMS (en %)

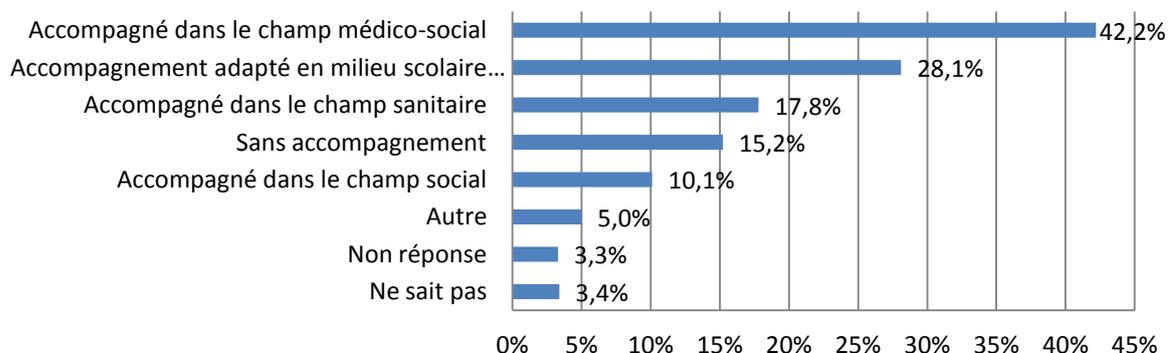
	Moins d'un an	1 à 2 ans	3 à 4 ans	5 à 6 ans	7 à 9 ans	10 ans et plus	Total
IME	14,3%	27,8%	20,6%	15,0%	12,3%	10,0%	100,0%
ITEP	25,3%	39,8%	22,9%	6,9%	3,6%	1,5%	100,0%
IEM	17,9%	25,2%	20,5%	11,3%	11,9%	13,2%	100,0%
Institut handicap auditif	13,8%	23,5%	17,9%	16,7%	13,6%	7,4%	100,0%
SESSAD	21,0%	37,6%	19,7%	10,7%	5,4%	1,3%	100,0%
Total	19,2%	31,8%	20,5%	12,8%	9,3%	6,5%	100,0%

✓ L'accompagnement avant l'entrée dans l'établissement ou service

Avant d'entrer dans l'établissement ou service, la majorité des jeunes bénéficiaient d'un ou plusieurs accompagnement(s). Toutefois, **15,2% de jeunes ne bénéficiaient d'aucun accompagnement en amont** : il s'agit plus particulièrement de jeunes accueillis en institut pour déficient auditif, en SESSAD ou dans l'établissement expérimental. Ils sont âgés de 12 ans en moyenne (un sur deux est âgé de 10 à 15 ans, un sur trois de 15 à 19 ans).

- 42,2% des jeunes étaient déjà accompagnés dans le champ médico-social : soit dans un établissement du même type, soit dans une autre structure médico-sociale.
Exemples : les jeunes de SESSAD étaient souvent accompagnés par des CAMSP, plus rarement par des établissements ; les jeunes d'ITEP ont plutôt bénéficié en amont d'un accompagnement dans un autre ITEP ; les jeunes d'IME ont déjà été accompagnés en IME, ou bien en CAMSP ou SESSAD avec une scolarisation adaptée (CLIS notamment)...
- 28,1% des jeunes ont bénéficié d'un accompagnement en milieu scolaire : il s'agit alors de scolarisation dans des dispositifs adaptés, tels que SEGPA, ULIS (ex-UPI), CLIS, ou encore avec le soutien d'AVS.
- 17,8% des jeunes étaient accompagnés dans le champ sanitaire, ce qui recouvre notamment : un suivi en hôpital de jour, en libéral, suivi en orthophonie, en kinésithérapie, en rééducation,...
- 10,1% étaient accompagnés dans le champ social : dans le cadre d'un placement familial, une AEMO, l'aide sociale à l'enfance,...

Situation des jeunes avant l'entrée en ESMS



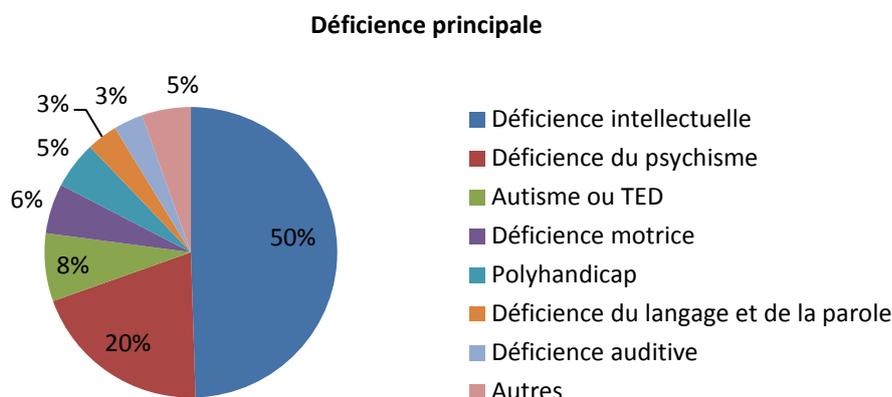
Situation avant

	Non réponse	Accompagnement :				Sans accompagnement	Ne sait pas	Autre
		dans le champ médico-social	dans le champ sanitaire	dans le champ social	adapté en milieu scolaire ordinaire			
IME	2,4%	51,1%	16,7%	7,9%	44,8%	5,4%	4,3%	2,7%
ITEP	4,8%	32,1%	10,3%	27,9%	10,5%	18,9%	4,2%	7,6%
IEM	1,3%	57,0%	8,6%	0,0%	21,9%	14,6%	0,7%	6,0%
Institut hand auditif	0,0%	36,6%	9,8%	0,0%	13,4%	54,3%	0,0%	0,6%
SESSAD	5,3%	29,5%	24,8%	9,6%	8,5%	25,5%	2,2%	8,5%
Total	3,4%	42,2%	17,8%	10,1%	28,1%	15,2%	3,3%	5,0%

Remarque : Le total de chaque ligne est supérieur à 100%, car cette question ouvrait à plusieurs réponses possibles.

4- La nature des déficiences

✓ La déficience principale



Une déficience principale a été identifiée pour chaque jeune accueilli dans un établissement ou service médico-social dans la région. Les déficiences principales sont les suivantes.

1/ La déficience intellectuelle concerne 2 106 jeunes, soit 50% du public accueilli.

- Cette déficience intellectuelle correspond à un **retard mental** dans 9 cas sur 10. Les autres situations correspondent à des « autres déficiences de l'intelligence non codées ailleurs » ou « non précisées » pour 6,3% (132 jeunes), une « déficience du cours de la pensée » pour 2,7% (57 jeunes), une « démence lacunaire ou partielle » pour 5 jeunes, une « démence globale » pour 4 jeunes, une « autre déficience de la mémoire » pour 3 jeunes.
- Les jeunes présentant cette déficience principale sont accueillis en IME (67%) ou en SESSAD (28%).

2/ La déficience du psychisme concerne 853 jeunes, soit 20% du public accueilli.

- Cette déficience désigne principalement des « **troubles du comportement, de la personnalité et des capacités relationnelles** » (pour 750 jeunes), puis une « déficience de la conscience et de la vigilance » (pour 29 jeunes), des « troubles spécifiques du développement moteur » (pour 17 jeunes), des « troubles de la perception ou de l'attention » (15 jeunes),...
- Les jeunes présentant une déficience du psychisme sont principalement accueillis en ITEP (43%), en SESSAD (28%), puis en IME (15%).

3/ L'autisme ou les TED (troubles envahissants du développement) concernent 322 jeunes accueillis dans les établissements de la région, soit 7,6%.

- Ces jeunes sont principalement accueillis en IME (61%), puis en SESSAD (16%) ou en ITEP (12%).

4/ Les déficiences du langage et de la parole et déficiences auditives concernent respectivement 145 et 138 jeunes (soit 3,4% et 3,2%).

- Ils sont accueillis en institut pour enfants en situation de handicap auditif ou SESSAD (plus précisément en SSEFIS).

5/ Les jeunes déficients moteurs sont au nombre de 236 (soit 5,5%) :

- Ils sont accueillis en IEM et SESSAD.

6/ Les polyhandicapés représentent 2,3% de l'effectif (97 jeunes) :

- ils sont majoritairement accueillis en IME (69%).

Déficience PRINCIPALE

	IME	ITEP	IEM	Institut hand auditif	SESSAD	Total	Effectif
Déficience intellectuelle	70%	-	-	-	29%	100%	2 106
Déficience du psychisme	18%	49%	-	-	32%	100%	853
Autisme ou TED	68%	14%	-	-	17%	100%	322
Déficience du langage et de la parole	2%	-	-	60%	38%	100%	145
Déficience auditive	-	1%	-	53%	46%	100%	138
Déficience visuelle	6%	-	2%	-	92%	100%	49
Déficience viscérale	70%	-	20%	-	10%	100%	10
Déficience motrice	-	-	50%	-	50%	100%	236
Polyhandicap	84%	-	6%	-	10%	100%	224
Plurihandicap	87%	-	6%	2%	4%	100%	97
Surhandicap	100%	-	-	-	-%	100%	12
Autre déficience	71%	3%	12%	-	15%	100%	34
Total	52%	11%	4%	3%	30%	100%	4 226

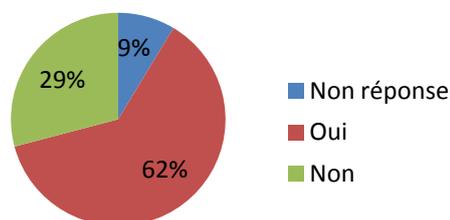
Remarque : Le total des effectifs est différent de 4 255, car on a enregistré 29 non-réponses.

✓ Les déficiences associées

Au-delà du handicap principal, **62% des jeunes** présentent une (des) déficience(s) associée(s), soit 2 647 jeunes.

Le détail de ces déficiences est présenté dans le tableau ci-dessous.

Existence de déficience(s) associée(s)



- Les jeunes ayant pour déficience principale une déficience intellectuelle, sont 68% à présenter une déficience associée, soit un effectif de 1 431 jeunes :
 - 71% d'entre eux présentent une déficience du psychisme,
 - 50% présentent une déficience du langage et de la parole.
- Les jeunes ayant pour déficience principale une déficience du psychisme, sont 52% à présenter une déficience associée, soit un effectif de 445 jeunes :
 - 62% d'entre eux présentent une déficience intellectuelle,
 - 40% présentent une déficience du psychisme,
 - 24% présentent une déficience du langage et de la parole.

L'absence de déficiences associées est plus souvent observée parmi les jeunes présentant une déficience principale sensorielle. En particulier, seuls 17% des jeunes déficients auditifs et 11% des jeunes ayant une déficience du langage et de la parole, présentent une (des) déficience(s) associée(s). Il s'agit alors le plus souvent de plurihandicap pour les premiers, et de déficience intellectuelle ou du psychisme pour les seconds.

Les jeunes présentant une déficience visuelle sont 59% à présenter une déficience associée : il s'agit majoritairement d'une autre déficience visuelle, à savoir une « déficience du champ visuel », une « déficience de la mobilité oculaire » ou « autre déficience des fonctions visuelles ».

Existence de déficience(s) associée(s)

Déficience principale :	% jeunes concernés	Effectif corresp	Nature des déficiences associées (les plus fréquentes)
Déficience intellectuelle	68%	1 431	Déf du psychisme (71%), Déf langage et parole (50%)
Déficience du psychisme	52%	445	Déf intellectuelle (62%), Autre déf du psychisme (40%), Déf langage et parole (24%)
Déficience du langage et de la parole	11%	16	Déf intellectuelle (50%), Déf du psychisme (25%)
Déficience auditive	17%	23	Plurihandicap (52%)
Déficience visuelle	59%	29	Autre déf visuelle (69%)
Déficience viscérale	70%	7	Déf intellectuelle (100%), Déf du psychisme (57%),
Déficience motrice	56%	132	Déf du psychisme (64%), Déf intellectuelle (45%), Déf langage et parole (37%), Déf visuelle (28%)

Concernant les jeunes présentant pour déficience principale un polyhandicap, plurihandicap, surhandicap, ou encore autisme ou TED, les établissements et services ont précisé la nature de ce handicap et/ou la nature de la déficience associée.

C'est pourquoi parmi les jeunes polyhandicapés, on identifie une déficience intellectuelle pour 100% d'entre eux (puisque c'est une des composantes du plurihandicap), une déficience motrice pour 97%, une déficience de psychisme pour 96%.

Polyhandicap	73%	198	Déf intellectuelle (100%), Déf motrice (97%), Déf langage et parole (96%), Déf du psychisme (56%)
Plurihandicap	84%	91	Déf langage et parole (100%), Déf intellectuelle (100%), Déf du psychisme (91%),
Surhandicap	76%	31	Déf du psychisme (100%), Déf langage et parole (100%), Déf intellectuelle (100%)
Autisme ou TED	80%	258	Déf intellectuelle (78%), Déf du psychisme (60%), Déf langage et parole (57%)
Autre déficience	88%	37	Déf intellectuelle (73%), Déf du psychisme (62%), Déf langage et parole (57%)

Rappel de définitions :

- **Polyhandicap** : il est défini comme l'association de déficiences graves avec retard mental moyen, sévère ou profond, le tout réalisant un tableau de restriction extrême de l'autonomie.

- **Plurihandicap** : il est défini comme l'association de deux ou plusieurs déficiences, qu'elles soient motrices, intellectuelles légères ou moyennes, auditives, visuelles ou de maladies rares handicapantes ou autre, de même degré, ne permettant pas de désigner une des deux comme principale.

- **Surhandicap** : il est défini comme l'association d'une déficience physique ou intellectuelle avec une déficience psychique (troubles d'apprentissage ou troubles relationnels).

II – Situation des jeunes en établissements et services

1- Détail des accueils au 31 décembre 2011

Les effectifs de jeunes accompagnés sont détaillés selon le type d'établissements et services, déclinés selon le département.

Effectif de jeunes accompagnés

	Calvados	Manche	Orne	Total
IME	932	618	638	2 188
ITEP	246	92	138	476
IEM	113	15	23	151
Institut pour enfants en situation de handicap auditif	95	0	69	164
SESSAD, dont :	584	444	248	1 276
<i>Déficience Intellectuelle</i>	316	288	85	689
<i>Troubles de la conduite et du comportement</i>	80	80	78	238
<i>Handicap moteur</i>	78	42	15	135
<i>SSEFIS</i>	48	27	36	111
<i>S3AIS, SAFEP</i>	28	0	17	45
<i>Polyhandicap</i>	19	0	7	26
<i>Autres</i>	5	5	10	20
<i>Autisme</i>	10	2	0	12
Total	1 970	1 169	1 116	4 255

Conformément aux annexes 24, certains établissements disposent de sections, en particulier :

- les SEES, Sections d'Education et d'Enseignement Spécialisé, qui assurent les apprentissages scolaires, le développement de la personnalité et la socialisation des enfants,
- les SIPFP, Sections d'Initiation et de Première Formation Professionnelle, qui proposent une première formation professionnelle réalisée en liaison étroite avec le milieu professionnel.

Dans le cadre de l'enquête, d'autres sections sont identifiées, notamment des GPSA, UAS, UAP.

Les effectifs mentionnés par les établissements dans le cadre de l'enquête étant incomplets, aucun chiffre n'est communiqué sur ce point.

On identifie **270 jeunes accueillis dans le cadre de l'amendement Creton**, soit 6,3% de l'ensemble des jeunes accompagnés dans les établissements et services médico-sociaux de la région (5,1% dans le Calvados, 6,2% dans la Manche et l'Orne). Ces jeunes relèvent principalement d'IME (246 jeunes) puis d'IEM (18 jeunes). Ils sont âgés de 20 à 26 ans.

Les projets de sorties les concernant sont vers un établissement ou service médico-social pour adultes : ESAT (pour 37%), Maison d'Accueil Spécialisé (22%), foyer de vie (21%), Foyer d'Accueil Médicalisé (8%), un Foyer ou atelier d'insertion par le travail (4%)...

Jeunes accueillis dans le cadre de l'amendement Creton

	Nombre	%
IME	246	11,2%
ITEP	5	1,1%
IEM	18	11,9%
Institut pour enfants en situation de handicap auditif	1	0,9%
Total	270	6,3%

Certains jeunes sont accueillis sous un régime dérogatoire au-delà de 20 ans, dans l'attente d'une poursuite de parcours : ils sont 78 à l'échelle de la région, soit 1,9% de l'effectif de jeunes accompagnés. Ils relèvent principalement d'IEM (7,3%) puis d'IME (2,8%).

Le pourcentage est légèrement supérieur dans l'Orne (2,7%) que dans le Calvados (1,2%) ou la Manche (1,6%). Il correspond à un effectif de 31 jeunes, qui relèvent principalement de 2 établissements, et parmi lesquels 17 sont en attente d'une entrée en MAS, 7 d'un foyer de vie et 5 d'un ESAT.

Jeunes en régime dérogatoire

	Nombre	%
IME	61	2,8%
ITEP	4	0,8%
IEM	11	7,3%
Institut pour enfants en situation de handicap auditif	0	0,0%
SESSAD	2	0,2%
Total	78	1,9%

2- Le régime et les modalités d'accueil des jeunes

En lien avec l'offre de service, la principale modalité d'accueil des jeunes en établissement est l'**accueil de jour**, qui concerne 81% d'entre eux, les jeunes étant le plus souvent hébergés chez leurs parents. Ils sont ainsi accueillis en externat ou en semi-internat (70% de jeunes), plus rarement en SITP, semi-internat à temps partagé (alternance entre scolarisation en milieu ordinaire et accompagnement par l'établissement médico-social, 2%).

La deuxième modalité d'accueil est l'**hébergement**, qui concerne 36% des jeunes. Davantage de jeunes sont accueillis en hébergement dans les ITEP (54%) et instituts pour handicap auditif (51%), puis IEM (45%), tandis que c'est moins fréquent en IME (31%).

Les jeunes sont alors accueillis en internat : l'internat de semaine est le plus fréquent (il concerne 27% de jeunes), mais d'autres modalités sont également mises en œuvre, telles que l'internat de quinzaine (3%), l'internat aménagé (4%), l'internat permanent (2%).

L'accueil temporaire ne concerne qu'une minorité de jeunes (1%).

L'**accueil en CAFS** est quant à lui mis en œuvre pour 6% de jeunes, plus particulièrement pour des jeunes relevant d'ITEP (14%).

Régime d'accueil

	Accueil de jour	Hébergement	Accueil temporaire	CAFS
IME	85%	31%	1%	5%
ITEP	60%	54%	1%	14%
IEM	85%	45%	1%	2%
Institut handicap auditif	76%	40%	0%	0%
Total	81%	36%	1%	6%

Remarque : Le total de chaque ligne est supérieur à 100%, car cette question ouvrait à plusieurs réponses possibles.

Modalités d'accueil

	Externat ou semi-internat	SITP	Internat de semaine	Internat de quinzaine	Internat Aménagé	Internat permanent	Internat extra-muros	Accueil temporaire	CAFS	Autres
IME	70%	3%	23%	2%	4%	2%	0%	1%	2%	3%
ITEP	40%	1%	43%	9%	4%	1%	0%	0%	6%	3%
IEM	52%	0%	45%	0%	1%	0%	1%	4%	0%	3%
Institut handicap auditif	62%	1%	30%	0%	8%	0%	0%	0%	0%	0%
Total	70%	2%	27%	3%	4%	2%	0%	1%	3%	3%

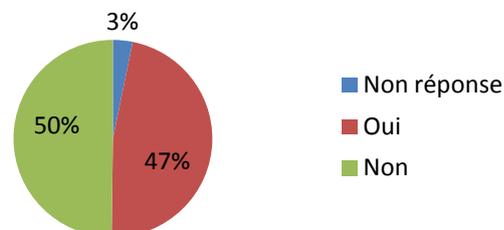
III – L’accompagnement mis en œuvre auprès des jeunes

1- L’accompagnement médical et/ou paramédical

Près d’un jeune sur deux bénéficie, parallèlement à l’accompagnement mis en œuvre par l’établissement ou le service, d’un accompagnement médical et/ou paramédical conjoint.

Cet accompagnement est moins souvent mis en œuvre pour les jeunes accompagnés par l’établissement expérimental, puis par les instituts pour enfants en situation de handicap auditif, que pour les autres établissements et services (IME, ITEP, IEM, SESSAD).

Accompagnement médical et/ ou paramédical



Jeunes bénéficiant d'un accompagnement médical/paramédical

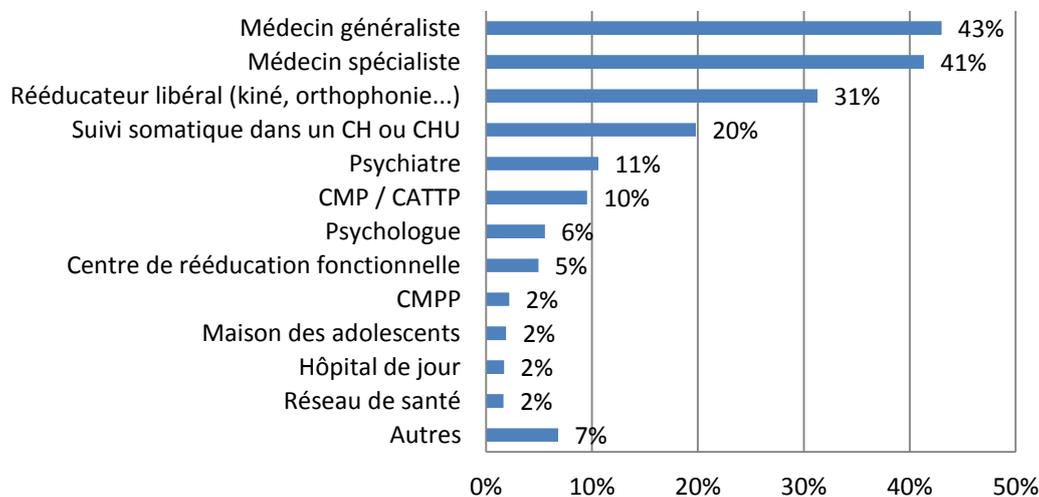
	Nombre	Part
IME	1 056	48%
ITEP	216	45%
IEM	74	49%
Institut handicap auditif	34	20%
SESSAD	620	49%
Total	2 000	47%

Dans deux tiers des cas (63%), le suivi réalisé est somatique ; dans un cas sur 5, il est psychiatrique (18% des répondants n’ont pas renseigné cette question).

En dehors du suivi par un médecin généraliste, spécialiste ou dans un centre hospitalier, il s’agit principalement d’un rééducateur libéral (626 jeunes, soit 31%), d’un psychiatre (212 jeunes, soit 11%).

Dans la catégorie « Autres », on identifie notamment : suivi ORL et audioprothèse, orthophonie, diététique, pédopsychiatrie, Centre de ressources autisme (CRA), ...

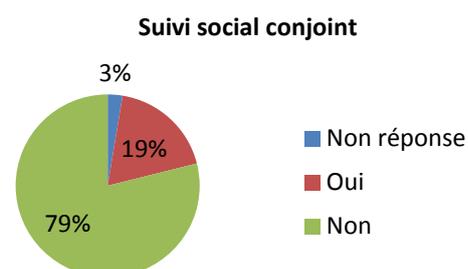
Nature de la prise en charge



2- Le suivi social

Un suivi social conjoint, c'est-à-dire complémentaire à celui réalisé en interne, est mis en place pour **près d'un jeune sur 5** (802 jeunes, soit 19%).

Cela est plus fréquent dans l'Orne que dans les deux autres départements, où le pourcentage de jeunes concernés est de 24% (contre 17% dans le Calvados et la Manche).



Il est plus souvent mis en œuvre pour des jeunes accompagnés en ITEP (35% des jeunes sont concernés), puis des jeunes d'IME (19%). Concernant les jeunes accueillis en institut pour handicap auditif, ce besoin d'accompagnement semble marginal, il ne concerne que 4% de jeunes.

Jeunes bénéficiant d'un suivi social conjoint

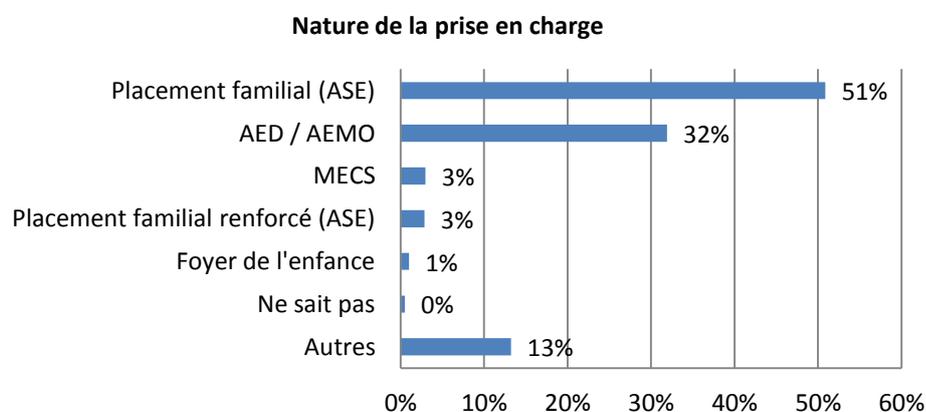
	Nombre	Part
IME	425	19%
ITEP	169	35%
IEM	16	11%
Institut handicap auditif	8	5%
SESSAD	184	14%
Total	802	19%

Ce suivi consiste principalement en :

- un placement familial dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, qui concerne plus de la moitié des jeunes bénéficiant d'un suivi social (408 jeunes),
- une Aide Educative en Milieu Ouvert, pour un tiers de jeunes (256 jeunes).

Dans la catégorie « Autres », on identifie notamment :

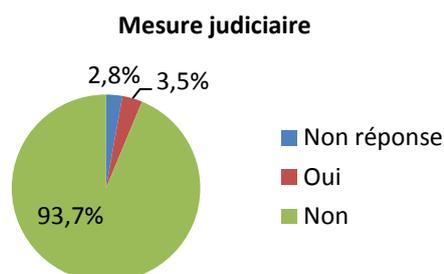
- une assistante sociale de secteur, pour 20 jeunes (2,5%),
- une tutelle, pour 12 jeunes (1,5%)...



Par ailleurs, on identifie **3,5% de jeunes qui bénéficient d'une mesure judiciaire**, soit un effectif de **147 jeunes** à l'échelle de la région.

Ce pourcentage varie entre 2,4% dans la Manche, 2,7% dans l'Orne et 4,5% dans le Calvados.

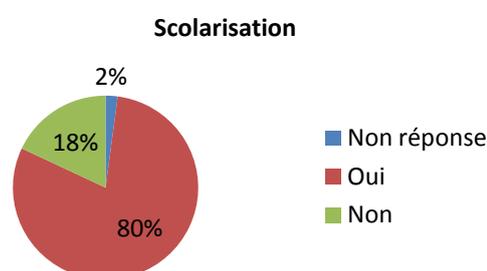
Les jeunes accompagnés en ITEP sont davantage concernés par une mesure judiciaire : ils sont 9,9% (soit 47 jeunes), contre 3,2% (soit 71 jeunes) dans les IME ou encore 2,1% (27 jeunes) en SESSAD.



3- L'accompagnement pédagogique et/ou professionnel

Huit jeunes sur dix bénéficient d'une scolarisation (soit un total de **3 398 jeunes**), sans distinction significative selon le département.

Les jeunes accompagnés en institut pour enfants en situation de handicap auditif sont quasiment tous scolarisés (sauf 3).



Les **jeunes non scolarisés** relèvent essentiellement d'IME (28%), soit un effectif de 622 jeunes. Ils relèvent ensuite d'IEM (22%, soit 33 jeunes) puis d'ITEP (12%, soit 59 jeunes).

Jeunes bénéficiant ou non d'une scolarisation

	Scolarisation		Non scolarisation	
	Nombre	%	Nombre	%
IME	1 536	70%	622	28%
ITEP	408	86%	59	12%
IEM	115	76%	33	22%
Institut handicap auditif	161	98%	3	2%
SESSAD	1 178	92%	49	4%
Total	3 398	80%	766	18%

Remarque : la différence observée de 2% correspond aux non-réponses à cette question.

On distingue les 3 modes de scolarisation suivants :

- **en interne : 53% de jeunes concernés**, soit 16% à temps plein et 37% à temps partiel, avec un nombre moyen de 11,7 heures par semaine,
- **en classe externalisée : 4% de jeunes**, soit 1% à temps plein et 3% à temps partiel, avec un nombre moyen de 10,4 heures par semaine,
- **en milieu ordinaire : 40% de jeunes**, soit 36% à temps plein et 6% à temps partiel, avec un nombre moyen de 12,1 heures par semaine.

Scolarisation à temps plein / temps partiel, selon le type d'ESMS

	En interne		Classe externalisée		Milieu ordinaire		Total
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	
IME	13%	71%	1%	4%	2%	8%	100%
ITEP	35%	36%	3%	4%	14%	7%	100%
IEM	79%	15%	0%	4%	0%	2%	100%
Institut handicap auditif	73%	7%	9%	1%	8%	1%	100%
SESSAD	1%	0%	0%	0%	94%	5%	100%
Total	16%	37%	1%	3%	36%	6%	100%

Le détail selon l'âge des jeunes et le type de scolarisation dont ils bénéficient, met en évidence :

- 73 enfants scolarisés en maternelle : âgés de 2 à moins de 6 ans pour l'essentiel – accompagnés en SESSAD,
- 552 jeunes scolarisés en élémentaire : âgés de 6 à 14 ans en majorité (5 jeunes de 15 ans et plus) – accompagnés en SESSAD pour 91% d'entre eux, mais également en IME (42 jeunes) ou en ITEP (10 jeunes),
- 661 jeunes scolarisés dans le secondaire : âgés de 10 à 19 ans – accompagnés en SESSAD pour 90% d'entre eux, puis en IME (39), ITEP (20), Institut pour déficients auditifs (3), IEM (2),
- 1 678 jeunes scolarisés dans une unité d'enseignement interne : toutes tranches d'âge – jeunes accompagnés dans tous les types d'établissements, ainsi que par le service SESAL,
- 99 jeunes en classe externalisée : âgés de 5 à 19 ans – accompagnés dans tous types d'établissements,
- 94 jeunes en formation professionnelle : âgés de 15 ans et plus – accompagnés en SESSAD (40 jeunes), ITEP (37 jeunes) ou IME (17 jeunes),
- 223 jeunes sur d'autres dispositifs, dont : classe d'IME avec éducateur scolaire, CLIS, ULIS collège ou lycée, articulation entre classe et atelier de formation professionnelle, centre de formation externalisé, SEGPA, SIPFP en intra, EREA, lycée professionnel, MFR, ...

Type de scolarisation selon l'âge des jeunes

	Moins de 5 ans	6-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20 ans et plus	Total
Maternelle	35	33	4	1	0	73
Elémentaire	3	258	286	4	1	552
Secondaire	0	1	431	229	0	661
Unité d'enseignement interne	4	192	704	725	53	1 678
Classe externalisée	2	20	65	12	0	99
Formation professionnelle	0	0	0	89	5	94
Autres	2	20	53	131	17	223
Total	46	524	1 543	1 191	76	3 380

Type de scolarisation selon l'âge des jeunes (en %)

	Moins de 5 ans	6-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20 ans et plus	Total
Maternelle	76%	6%	0%	0%	0%	2%
Elémentaire	7%	49%	19%	0%	1%	16%
Secondaire	0%	0%	28%	19%	0%	20%
Unité d'enseignement interne	9%	37%	46%	61%	70%	50%
Classe externalisée	4%	4%	4%	1%	0%	3%
Formation professionnelle	0%	0%	0%	7%	7%	3%
Autres	4%	4%	3%	11%	22%	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Type de scolarisation selon l'âge des jeunes (en %)

	Moins de 5 ans	6-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20 ans et plus	Total
Maternelle	48%	45%	5%	1%	0%	100%
Elémentaire	1%	47%	52%	1%	0%	100%
Secondaire	0%	0%	65%	35%	0%	100%
Unité d'enseignement interne	0%	11%	42%	43%	3%	100%
Classe externalisée	2%	20%	66%	12%	0%	100%
Formation professionnelle	0%	0%	0%	95%	5%	100%
Autres	1%	9%	24%	59%	8%	100%
Total	1%	16%	46%	35%	2%	100%

L'enquête a permis d'identifier **193 jeunes scolarisés en SEGPA ou en EREA, soit 5,7%** des jeunes scolarisés.

- Il s'agit principalement de jeunes accompagnés en SESSAD (155 jeunes), puis en ITEP (22 jeunes) ou encore en IME (14 jeunes).
- Cette part varie entre 3,8% dans l'Orne et 5,1% dans le Calvados.
- Ils sont âgés de 10 à 20 ans.

L'enquête a également mis en évidence les effectifs de jeunes bénéficiant de **différents dispositifs**, en particulier les CLIS, ULIS, l'accompagnement par une AVS, par le dispositif d'appui et de soutien à l'apprentissage d'ALFAH ou encore par Cap Alternance.

Dispositif de scolarisation

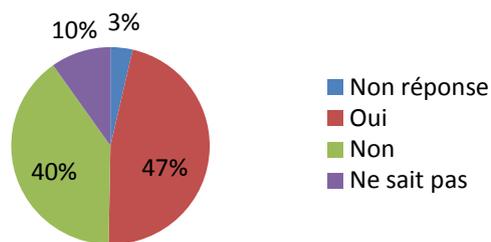
	Nombre	Part
CLIS	324	9,5%
ULIS collège	245	7,2%
AVS	233	6,9%
ULIS Lycée	41	1,2%
Dispositif d'appui d'ALFAH	26	0,8%
Cap Alternance	15	0,4%

Les établissements et services ont fait part de **l'existence d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS)** pour moins d'un jeune scolarisé sur deux (**47%**).

Les PPS sont plus fréquemment mis en œuvre dans l'Orne (pour 57% des jeunes) et dans le Calvados (49%), que dans la Manche (32%).

Ils sont aussi plus souvent mis en œuvre par les instituts pour enfants en situation de handicap auditif (pour 66% des jeunes scolarisés), les IEM (62%), les SESSAD (61%) ; ils le sont moins souvent dans les ITEP (17%) ou les IME (25%).

Existence d'un PPS pour les jeunes scolarisés



4- L'adéquation de l'accompagnement proposé

Selon les professionnels, l'accompagnement proposé aux jeunes accompagnés est en adéquation par rapport à leur besoins dans 83% à 89 % des situations, selon la nature de l'accompagnement proposé : accueil, éducatif, médical, social, pédagogique.

Adéquation de l'accompagnement proposé

Domaine	Non-réponse	Oui	Non	Total
Modalités d'accueil	8%	83%	9%	100%
Accompagnement éducatif	4%	89%	8%	100%
Accompagnement médical	10%	84%	6%	100%
Accompagnement social	12%	83%	6%	100%
Accompagnement pédagogique	8%	83%	9%	100%
Autre accompagnement (préciser)	79%	14%	7%	100%

Besoins complémentaires

	Nombre	Part
Accompagnement complémentaire	348	8,2%
Réorientation	280	6,6%
Autre besoin	218	5,1%

De nombreux besoins d'accompagnement complémentaires sont exprimés dans l'enquête, parmi lesquels on retiendra en synthèse (quel que soit l'ESMS, le département, l'âge du jeune...) :

- un suivi psychiatrique ou pédopsychiatrique, psychologique, psychothérapeutique, psychomoteur,
- un accompagnement social et familial / parental,
- un accompagnement orthophonique,
- une attente de places dans un établissement ou service en structure pour jeunes, ou adultes (Foyer de vie, MAS, ESAT...),
- un accueil sur des modalités d'accueil spécifiques : en internat, en semi-internat, en accueil temporaire...,
- une prise en charge de la douleur,

- une aide en milieu ouvert : AEMO, AED,
- une AVS ou l'intervention d'une AVS sur une temporalité plus large,
- un accueil en CAFS,
- un accompagnement en ergothérapie, ...

Les réorientations préconisées portent sur tous types d'ESMS dans le secteur jeune, mais aussi dans le secteur adulte ; elles portent parfois exclusivement sur les modalités d'accueil des jeunes (exemple : en internat plutôt que semi-internat) ou sur une spécialisation de la structure d'accueil (exemple : sur l'autisme, la dyspraxie, les pathologies psychiatriques, le handicap moteur...).

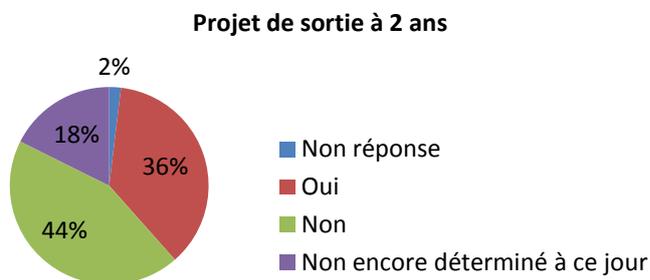
Elles portent aussi sur la scolarisation dans des classes adaptées, de type CLIS, SEGPA...

Plus à la marge, certaines réorientations porteraient sur le secteur sanitaire.

IV – Les projets de sortie

1- Identification d'un projet de sortie à 2 ans

Dans l'ensemble des établissements et services, des projets de sortie pour les 2 années à venir sont identifiés pour **37% des jeunes accompagnés** (soit 1 558 jeunes).



Ce pourcentage varie peu d'un département à l'autre :

- 36% dans l'Orne, ce qui représente un effectif de 400 projets de sortie identifiés,
- 36% dans le Calvados, avec 710 projets,
- 38% la Manche, avec 448 projets.

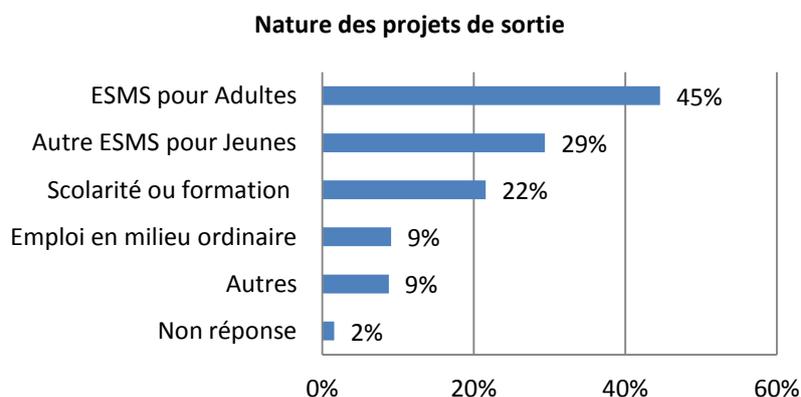
Les projets de sorties concernent en premier lieu les ITEP, puis les SESSAD, les IEM et les IME, avec des projets identifiés pour 35% à 44% de jeunes.

Projet de sortie à 2 ans, selon le type d'ESMS

	Oui		Non		Non encore déterminé / Non-réponse		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
IME	757	35%	1 092	50%	339	15%	2 188	100%
ITEP	208	44%	123	26%	145	31%	476	100%
IEM	56	37%	85	56%	10	7%	151	100%
Institut handicap auditif	44	28%	75	49%	45	39%	164	100%
SESSAD	493	39%	492	39%	291	23%	1 276	100%
Total	1 558	37%	1 867	44%	830	20%	4 255	100%

2- Nature des projets de sortie à 2 ans

✓ Descriptif des projets de sortie



Le détail des projets de sortie se présente comme suit :

- Une **entrée dans un établissement ou service médico-social relevant du secteur adulte** : cet objectif concerne 45% des jeunes ayant un projet de sortie identifié : prioritairement en ESAT, puis en foyer de vie, MAS, FAM ou encore avec un accompagnement à domicile de type SAVS ou SAMSAH.
- Une **autre structure du secteur enfants** : cet objectif concerne 29% des jeunes ayant un projet : autre établissement ou service, ou même type de structure mais avec un régime d'accueil différent.
- La sortie vers une **scolarité en milieu ordinaire ou formation professionnelle** concerne 22% des projets de sortie.
- **L'emploi en milieu ordinaire** concerne 9% des projets de sortie : dans une entreprise ordinaire en priorité, puis en entreprise adaptée.
- Parmi les autres projets de sortie, on identifie notamment : la scolarisation en CLIS, l'accueil en hébergement, la fin d'accompagnement, le retour en famille, le suivi par une mission locale, ...

Nature des projets de sortie à 2 ans

	IME	ITEP	IEM	Institut hand auditif	SESSAD	Total
ESMS pour Adultes	576	36	53	4	26	695
ESAT	309	25	20	4	9	367
Foyer de vie (ex-FO)	111	2	8	0	2	123
Maison d'Accueil Spécialisée	72	0	11	0	0	83
Foyer d'Accueil Médicalisé	46	0	4	0	0	50
SAVS	15	7	10	0	9	41
FIT ou AIT	21	1	0	0	0	22
SAMSAH	2	1	0	0	6	9
Autre ESMS pour Jeunes	124	80	12	4	237	457
Réorientation dans un autre établ MS pour enfants	69	41	9	2	113	234
Réorientation dans un autre établ MS pour enfants, avec un régime d'accueil différent	20	8	2	0	85	115
SIPFP (ex-IMPro / ITEP Pro)	27	14	0	2	20	63
SESSAD	8	17	1	0	10	36
CMPP	0	0	0	0	9	9
Scolarité ou formation	45	83	4	27	177	336
Formation professionnelle avec ou sans soutien	29	41	4	16	51	141
Scolarité en milieu ordinaire avec soutien	14	36	0	9	53	112
Scolarité en milieu ordinaire sans soutien	2	6	0	2	73	83
Emploi en milieu ordinaire	65	31	1	10	35	142
Travail en milieu ordinaire (hors EA)	36	23	1	9	29	98
Travail en entreprise adaptée (EA)	29	8	0	1	6	44
Suivi dans le domaine sanitaire	14	4	4	0	31	53
Secteur sanitaire (CMP, CATTP, Hôpital de jour, secteur psychiatrique adulte)	12	4	0	0	20	36
Suivi libéral (médical ou paramédical)	2	0	4	0	11	17
Autre (préciser)	49	24	2	3	56	137
Non réponse	15	2	0	0	8	25
Total	888	260	76	37	570	1 848

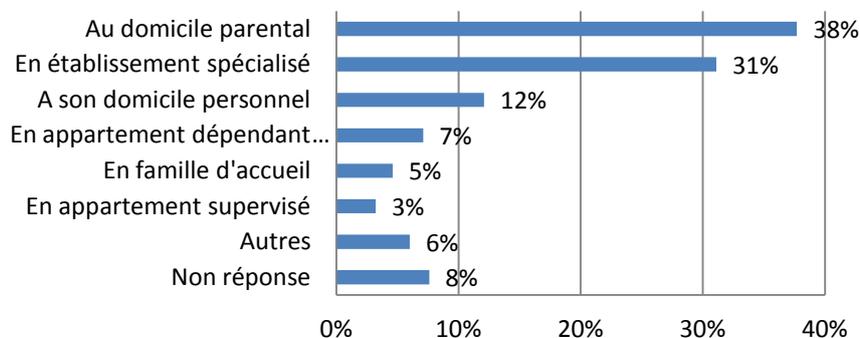
Remarque : le nombre total de citations est supérieur au nombre de projets de sortie identifiés, car plusieurs projets peuvent être formulés pour un même jeune.

✓ **Les modes d'hébergement liés aux projets de sortie**

Le projet d'hébergement lié au projet de sortie serait pour une majorité de jeunes le domicile parental (pour 38% des projets de sortie identifiés) ou l'établissement spécialisé (pour 31%).

Le tableau ci-dessous présente le détail des projets d'hébergement liés à chaque type de sortie.

Projet d'hébergement lié au projet de sortie



Projet d'hébergement identifié en fonction du projet de sortie

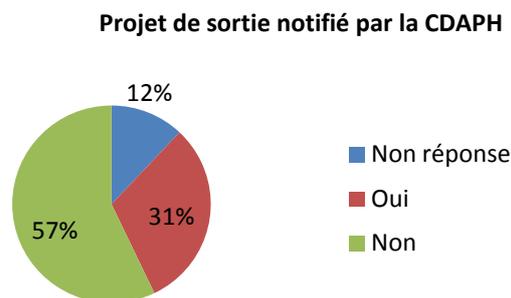
	Non réponse	En établt spécialisé	En appart. supervisé	En appart. dépendant d'un foyer	En famille d'accueil	A son domicile perso.	Au domicile parental	Autres	Total
ESMS Adultes									
ESAT	6	102	37	95	7	52	112	21	432
FIT ou AIT	0	9	0	4	2	2	13	2	32
Foyer de vie (ex-FO)	5	87	1	6	1	5	17	6	128
Maison d'Accueil Spécialisée	3	69	0	0	0	1	11	4	88
Foyer d'Accueil Médicalisé	4	36	0	2	0	1	2	9	54
SAMSAH	0	0	3	2	0	3	2	0	10
SAVS	1	0	7	11	3	16	11	3	52
Autre ESMS Jeunes									
Réorientation dans un autre établissement médico-social (EMS) pour enfants	16	90	0	0	16	21	94	6	243
Réorientation dans un autre EMS pour enfants, avec un régime d'accueil différent	4	70	0	1	17	4	33	2	131
SIPFP (ex-IMPro / ITEP Pro)	6	24	1	0	5	2	27	4	69
SESSAD	2	1	0	0	2	2	27	2	36
CMPP	0	0	0	0	0	0	9	1	10
Scolarité ou formation									
Scolarité en milieu ordinaire avec soutien	13	7	0	2	11	11	71	8	123
Scolarité en milieu ordinaire sans soutien	18	1	0	1	4	10	49	4	87
Formation professionnelle avec ou sans soutien	13	9	1	1	6	30	79	15	154
Emploi en milieu ordinaire									
Travail en entreprise adaptée (EA)	1	1	13	6	3	18	20	1	63
Travail en milieu ordinaire (hors EA)	10	2	3	2	1	47	43	6	114
Suivi dans le domaine sanitaire									
Secteur sanitaire (CMP, CATTP, Hôpital de jour, secteur psychiatrique adulte)	2	12	1	3	5	1	14	1	39
Suivi libéral (médical ou paramédical)	2	1	0	1	0	3	10	0	17
Autre (préciser)	14	36	3	2	5	14	59	15	148
Non réponse	12	5	0	1	0	0	4	3	25
Total	132	562	70	140	88	243	707	113	2 055

Remarque : le total est supérieur au nombre de jeunes ayant un projet de sortie identifié (1 558), car plusieurs projets d'hébergement peuvent être envisagés pour chaque jeune.

✓ Existence d'une notification de la CDAPH

Le projet de sortie identifié a donné lieu à **une notification de la CDAPH pour près d'un projet sur trois, soit 31%**.

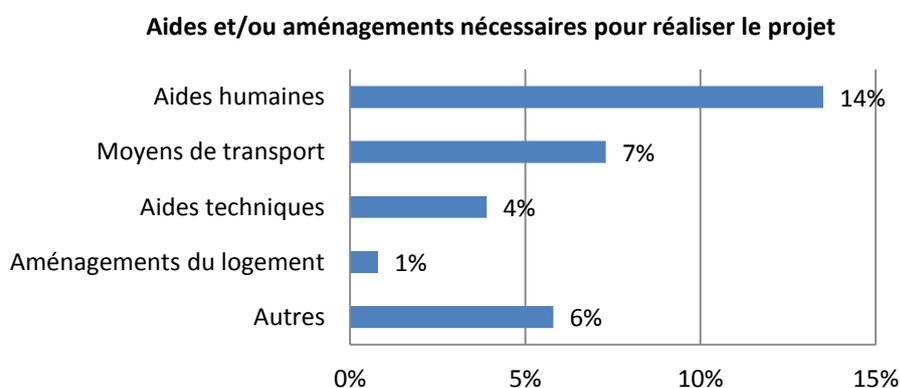
Ce pourcentage se décline entre 25% dans le Calvados, 35% dans la Manche et 36% dans l'Orne.



✓ Aides et/ou aménagements nécessaires

Afin de mettre en œuvre certains projets, des aides et/ou aménagements seraient nécessaires, en particulier :

- **des aides humaines**, pour 14% des projets identifiés : intervention d'un SAVS, besoin d'un accompagnement éducatif, social, voire professionnel, suivi par le dispositif ALFAH, soutien à l'autonomie, mise en place d'une tutelle ou curatelle, intervention d'une AVS, du service de suite de l'IME...
- **des moyens de transport**, pour 7% des projets : besoin d'un taxi, de transports scolaires, d'un véhicule adapté, d'un cyclomoteur – problème de surcoût lié aux déplacements à organiser, demande de la PCH,
- **des aides techniques**, pour 4% : fauteuil électrique, dispositifs lumineux adaptés, pictogrammes, besoin d'un tiers temps supplémentaire...



Troisième partie :

**ETUDE DE LA POPULATION DES JEUNES
EN ATTENTE D'ENTREE EN ETABLISSEMENT
OU SERVICE MEDICO-SOCIAL
EN BASSE-NORMANDIE**

**Analyse des données au 31 décembre 2011
transmises par les MDPH**

I - Nombre de jeunes en attente d'entrée en ESMS	p. 55
1- Effectifs de jeunes	p. 55
2- Données générales sur les jeunes	p. 55
✓ <i>Le genre</i>	<i>p. 55</i>
✓ <i>L'âge</i>	<i>p. 55</i>
II - Situation de handicap principal	p. 56
III - Orientation notifiée par la MDPH	p. 57
1- Nature de l'orientation	p. 57
2- Détail des orientations par département	p. 58

I - Nombre de jeunes en attente d'entrée en ESMS

Définition :

Les jeunes identifiés par les MDPH comme en attente d'entrée dans un établissement ou service médico-social sont ceux pour lesquels **à la connaissance de la MDPH, la notification n'a pas été suivie d'effets**. Cela pointe la limite de l'actualisation des informations, qui ne peut se faire en temps réel : la MDPH n'est pas systématiquement informée par les établissements ou services d'une entrée, des délais de traitement de l'information sont aussi nécessaires.

Cette limite posée, les données suivantes présentent la situation telle qu'elle a pu être identifiée à une date donnée.

1- Effectifs de jeunes

Au 31 décembre 2011, **1 350 jeunes** ont une notification d'orientation mais sont en attente d'entrée dans un établissement ou service médico-social.

Ils se répartissent entre :

- **798 jeunes** dans le Calvados, soit **59%**
- **483 jeunes** dans la Manche, soit **36%**
- **69 jeunes** dans l'Orne, soit **5%**.

Avertissement

Pour ce qui concerne la MDPH de la Manche, les données détaillées qui suivent portent sur l'effectif de jeunes en attente au 30 juin 2012 (et non au 31-12-2011) soit 507 jeunes.

Les analyses qui suivent portent donc sur un effectif régional de 1 374 jeunes.

2- Données générales sur les jeunes

✓ Le genre

A l'échelle régionale, on compte **deux tiers de garçons pour un tiers de filles**.

Cette répartition varie selon le département, particulièrement dans l'Orne où les jeunes filles ne représentent que 17% des jeunes concernés.

Répartition selon le sexe

	Calvados		Manche		Orne		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Garçons	520	65%	334	66%	57	83%	911	66%
Filles	278	35%	173	34%	12	17%	463	34%
Total	798	100%	507	100%	69	100%	1 374	100%

✓ L'âge

Ces jeunes sont âgés de **12 ans en moyenne**, mais représentent une population globalement **plus jeune dans l'Orne et la Manche** (âge moyen de respectivement 10,4 et 10,8 ans), que dans le Calvados (13 ans).

- 45% sont âgés de 10 à 14 ans (donc en âge d'être scolarisés en collège), avec un pourcentage variant entre 41% et 48% selon le département.

- Au plan régional, près d'un quart des jeunes est âgé de 5 à 9 ans (en âge d'être scolarisés en primaire), mais cette tranche d'âge représente 38% de l'effectif dans l'Orne, contre seulement 17% dans le Calvados.
- A l'inverse, les jeunes de 15 ans et plus représentent 13% de l'effectif dans l'Orne, 21% dans la Manche et jusqu'à 36% dans le Calvados.
- Sur la tranche d'âge la plus jeune, on identifie 25 enfants de moins de 5 ans, dont 21 dans la Manche, 3 dans le Calvados et 1 dans l'Orne.

Répartition selon l'âge

	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Moins de 5 ans	3	0%	21	4%	1	1%	25	2%
5 à 9 ans	135	17%	167	33%	26	38%	328	24%
10 à 14 ans	372	47%	210	41%	33	48%	615	45%
15 à 19 ans	288	36%	103	20%	9	13%	400	29%
20 ans et plus	0	0%	3	1%	0	0%	3	0%
NR	0	0%	3	1%	0	0%	3	0%
Total	798	100%	507	100%	69	100%	1 374	100%
Age moyen	13,0 ans		10,8 ans		10,4 ans		12,1 ans	

II - Situation de handicap principal

Les jeunes en attente d'un accompagnement présentent le plus souvent un **handicap intellectuel** (43%), une **déficience du psychisme** (25%) ou une **déficience auditive, un trouble du langage ou de la parole** (11%) : ces 3 types de déficiences concernent 79% des jeunes.

On identifie ensuite 6% de déficients moteurs, 6% de pluri handicapés, 4% de polyhandicapés, 3% de déficients visuels, 2% d'autistes ou enfants souffrant de troubles envahissants du développement.

Déficience principale

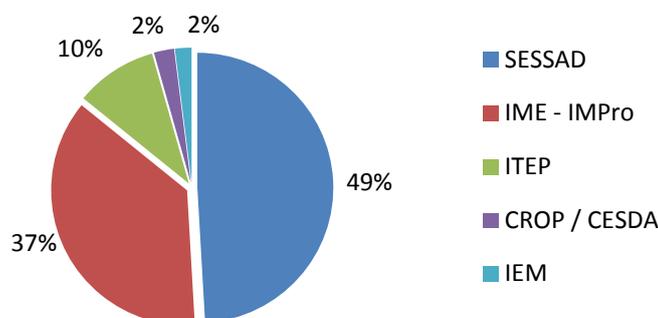
	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie	
	Nb	%*	Nb	%*	Nb	%*	Nb	%*
Déf intellectuelles	269	41%	167	47%	37	54%	473	43%
Déf du psychisme	180	27%	70	20%	18	26%	268	25%
Déf auditives / du langage et de la parole	60	9%	50	14%	8	12%	118	11%
Déf motrices	40	6%	25	7%	1	1%	66	6%
Plurihandicap	51	8%	12	3%	1	1%	64	6%
Polyhandicap	36	5%	4	1%	4	6%	44	4%
Déf visuelles	16	2%	12	3%		0%	28	3%
Autisme et TED		0%	16	4%		0%	16	1%
Déf viscérales	9	1%		0%		0%	9	1%
Autres déficiences	2	0%		0%		0%	2	0%
NR	135		151				286	
Total général	798	100%	507	100%	69	100%	1 374	100%

* Les % sont calculés hors NR

III - Orientation notifiée par la MDPH

1- Nature de l'orientation

Orientation notifiée pour les jeunes en attente



Les 1 350 jeunes en attente sont répartis comme suit selon la nature de l'orientation dans les différents types d'établissements ou services médico-sociaux.

- Vers un SESSAD : 674 jeunes, soit 49% des effectifs**
 - 423 garçons et 251 filles (63% / 37%)
 - 195 âgés de moins de 10 ans (29%), 341 de 10-14 ans (51%), 135 de 15-19 ans (20%), Parmi ces 674 jeunes, 88 sont orientés vers un SSEFIS et 15 vers un S3AIS.
- Vers un IME-IMPro : 505 jeunes, soit 37%,**
 - 330 garçons et 175 filles (65% / 35%)
 - 124 âgés de moins de 10 ans (25%), 179 de 10-14 ans (35%), 202 de 15-19 ans (40%).
- Vers un ITEP : 134 jeunes, soit 10%,**
 - 118 garçons et 16 filles (88% / 12%)
 - 17 âgés de moins de 10 ans (13%), 70 de 10-14 ans (52%), 47 de 15-19 ans (35%).
- un IEM : 27 jeunes, soit 2%,**
 - 21 garçons et 6 filles (78% / 22%)
 - 8 âgés de moins de 10 ans (30%), 8 de 10-14 ans (30%), 11 de 15-19 ans (41%).

Orientation prononcée par la MDPH - Détail selon l'âge

	Moins de 10 ans		10 à 14 ans		15 ans et plus		Basse-Normandie	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
SESSAD	195	29%	341	51%	135	20%	671	100%
IME - IMPro	124	25%	179	35%	202	40%	505	100%
Itep	17	13%	70	52%	47	35%	134	100%
CROP / CESDA	9	27%	17	52%	7	21%	33	100%
IEM	8	30%	8	30%	11	41%	27	100%
CESDVA	0	0%	0	0%	1	100%	1	100%
Total général	353	26%	615	45%	403	29%	1371	100%

2- Détail des orientations par département

Le détail des orientations par département met en évidence :

- une plus forte proportion de jeunes en attente d'entrée en SESSAD dans l'Orne (65%), que dans la Manche (55%), puis dans le Calvados (45%),
- à l'inverse, une plus faible proportion de jeunes en attente d'entrée en IME ou IMPro dans l'Orne (23%), que dans la Manche (30%), puis dans le Calvados (42%),
- 10 situations d'attente d'entrée en ITEP dans le Calvados et la Manche, contre 2 dans l'Orne,
- Respectivement 20, 10 et 3 situations (dans le Calvados, la Manche et l'Orne) d'attente d'entrée dans un des deux établissements de la région accueillant des enfants en situation de handicap auditif,
- 12 situations d'attente d'entrée en IEM dans le Calvados et la Manche, contre 3 dans l'Orne,
- 1 jeune en attente d'accueil dans un établissement pour déficients visuels (hors région).

Orientation prononcée par la MDPH - Détail par département

	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
SESSAD	349	44%	280	55%	45	65%	674	49%
IME - IMPro	338	42%	151	30%	16	23%	505	37%
ITEP	79	10%	53	10%	2	3%	134	10%
CROP / CESDA	20	3%	10	2%	3	4%	33	2%
IEM	12	2%	12	2%	3	4%	27	2%
CESDVA		0%	1	0%		0%	1	0%
Total général	798	100%	507	100%	69	100%	1 374	100%

GLOSSAIRE

AED :	Aide Educative à Domicile
AEMO :	Action Educative en Milieu Ouvert
AFPA :	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AIT :	Atelier d'Insertion et de Transition
ALFAH :	ALternance Formation Apprentissage Handicap
ARS :	Agence Régionale de Santé
ASE :	Aide Sociale à l'Enfance
AVS :	Auxiliaire de Vie Scolaire
CAFS :	Centre d'Accueil Familial Spécialisé
CAMSP :	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CATTP :	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
CFA :	Centre de Formation des Apprentis
CH :	Centre Hospitalier
CHU :	Centre Hospitalier Universitaire
CLIS :	Classe d'Intégration Scolaire
CMP :	Centre Médico-Psychologique
CMPP :	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
EA :	Entreprise Adaptée
EEAP :	Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés
EN :	Education Nationale
EREA :	Etablissement Régional d'Enseignement Adapté
ESAT :	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ETP :	Equivalent Temps Plein
FAM :	Foyer d'Accueil Médicalisé
FINESS :	Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux
FIT :	Foyer d'Insertion et de Transition
FO :	Foyer Occupationnel
GPSA :	Groupe Préparatoire aux Structures pour Adultes
IEM :	Institut d'Education Motrice
IME :	Institut Médico-Educatif
ITEP :	Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique
MAS :	Maison d'Accueil Spécialisée
MECS :	Maison d'Enfants à Caractère Social
ORL :	Oto-Rhino-Laryngologiste
PJJ :	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PPS :	Projet Personnalisé de Scolarisation
SAAAIS :	Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire
SAFEP :	Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SEES : Section d'Education et d'Enseignement Spécialisée (ex-IMP, ITEP P)
SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
SESSD : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
SIPFP : Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle (ex-IMPro et ITEP Pro)
SITP : Semi-Internat en Temps Partagé
SSEFIS : Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire

TED : Trouble Envahissant du Développement
TSLA : Trouble Spécifique du Langage et des Apprentissages

UAS : Unité d'Accueil Spécialisé
ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Annexe 1 :

Questionnaire relatif à l'offre de service des établissements et services médico-sociaux



ETUDE SUR L'OFFRE DE SERVICE EN ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL



AUTORISATION ACTUELLE

Année de la dernière autorisation obtenue

Quelle est la catégorie d'âge de la population accueillie ?

Type de déficience figurant dans l'autorisation actuelle

Nombre correspondant de places autorisées

- Déficience intellectuelle
- Déficience psychique
- DONT : AUTISME ou TED
- Déficience auditive
- Déficience motrice
- Déficience visuelle
- Polyhandicap
- Troubles cognitifs (troubles dys, TSLA)
- Polyvalent (tous types de handicap)
- Autres types de handicaps

Si l'établissement dispose de sections, précisez lesquelles (Cf. Précisions fournies dans le Kit méthodologique)

- SEES (Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé - ex IMP/ITEP P)
- SIPFP (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle - ex IMPro/ITEP Pro)
- Autre (préciser)

Commentaire sur l'autorisation :



ETUDE SUR L'OFFRE DE SERVICE EN ETABLISSEMENT MEDICO-SOCIAL



POPULATION ACCUEILLIE au 31/12/2011

Type de déficience de la population
REELLEMENT accueillie

Nombre correspondant
de jeunes accueillis

- Déficience intellectuelle
- Déficience psychique
- DONT : AUTISME ou TED
- Déficience auditive
- Déficience motrice
- Déficience visuelle
- Polyhandicap
- Troubles cognitifs (troubles dys, TSLA)
- Polyvalent (tous types de handicap)
- Autres types de handicaps

MODE D'ACCUEIL (prévu par l'autorisation)

Quel est le régime d'accueil prévu par l'autorisation ? (Plusieurs réponses possibles) - Cf. Définitions fournies dans le Kit méthodologique

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Accueil de jour
<input type="radio"/> Hébergement
<input type="radio"/> Accueil temporaire | <input type="radio"/> CAFS (Centre d'Accueil Familial Spécialisé)
<input type="radio"/> Autre (préciser) <input style="width: 150px;" type="text"/> |
|--|--|

Préciser quelles sont les modalités d'accueil : (Plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> Externat ou semi-internat
<input type="radio"/> SITP (semi-internat à temps partagé)
<input type="radio"/> Internat de semaine
<input type="radio"/> Internat aménagé | <input type="radio"/> Internat permanent
<input type="radio"/> Internat extra-muros
<input type="radio"/> Accueil temporaire
<input type="radio"/> Autre (préciser) <input style="width: 150px;" type="text"/> |
|--|---|

L'agrément prévoit-il la mixité de la population accueillie ?

Indiquer la réponse en fonction du régime d'accueil :

	Mixité	Garçons uniquement	Filles uniquement
Hébergement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accueil de jour	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
CAFS	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

CAPACITES AUTORISEES / INSTALLEES / OCCUPEES

Préciser le nombre de places autorisées, installées et occupées au 31/12/2011, en fonction du régime d'accueil (Cf. Définitions fournies dans le Kit méthodologique)

	Places autorisées	Places installées	Places occupées
Hébergement	<input style="width: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>
Accueil de jour	<input style="width: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>
CAFS	<input style="width: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>
Accueil temporaire	<input style="width: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>
Autres modalités d'accueil	<input style="width: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>

Si "Autres modalités d'accueil", préciser lesquelles :

CAPACITES AUTORISEES / INSTALLEES / OCCUPEES

Si l'établissement dispose de sections, préciser le nombre de places autorisées et le nombre de places occupées, pour chacune d'entre elles :

	Places autorisées	Places occupées
SEES	<input type="text"/>	<input type="text"/>
SIPFP	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres sections	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Si "Autres sections", préciser lesquelles :

Préciser le nombre de places occupées dans ces différentes sections, en fonction du régime d'accueil :

	Hébergement	Accueil de jour	CAFS	Accueil temporaire
SEES	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
SIPFP	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres sections	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

ANTENNES des établissements et services

L'établissement ou service dispose-t-il d'antenne(s) ? Oui Non

Si oui, précisez le nombre d'antennes :

Si oui, indiquez ci-dessous pour chaque antenne :

- le nom de la commune où elle est implantée,
- le(s) régime(s) d'accueil proposé(s),
- le nombre de places occupées, au regard de la population réellement accueillie.

	Commune	Hébergement	Accueil de jour	Nb de places occupées
Antenne n°1	<input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Antenne n°2	<input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Antenne n°3	<input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Antenne n°4	<input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>

JEUNES SORTIS en 2011

Nombre de jeunes sortis en 2011

Concernant les jeunes orientés ou sortis en 2011, préciser pour chaque modalité proposée ci-dessous :

- le nombre de jeunes qui ont fait l'objet d'une orientation de la MDPH vers cette sortie,
- le nombre de jeunes effectivement sortis.

	Nb de jeunes orientés vers...	Nb de jeunes sortis vers...
Un autre établissement médico-social pour enfants	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Un autre etabl médico-social pour enfants, avec un REGIME D'ACCUEIL DIFFERENT	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Une SIPFP (ex-IMPro / ITEP Pro)	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Un SESSAD	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Un ESAT sans hébergement	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Un ESAT avec hébergement	<input type="text"/>	<input type="text"/>
FIT / AIT sans hébergement	<input type="text"/>	<input type="text"/>
FIT / AIT avec hébergement	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Un Foyer de vie (ex-FO) sans hébergement	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Un Foyer de vie (ex-FO) avec hébergement	<input type="text"/>	<input type="text"/>

JEUNES SORTIS en 2011

	Nb de jeunes orientés vers...	Nb de jeunes sortis vers...
Une Maison d'Accueil Spécialisée	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Un Foyer d'Accueil Médicalisé	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Un service SAMSAH ou SAVS	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Une scolarité en milieu ordinaire, avec soutien	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Une formation professionnelle, avec ou sans soutien*	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Une Entreprise adaptée (ex- atelier protégé)*	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Le milieu ordinaire de travail (hors EA)*	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre (préciser) <input style="width: 150px;" type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Une scolarité en milieu ordinaire sans soutien		<input type="text"/>
Un CMPP		<input type="text"/>
Secteur sanitaire (CMP, CATTP, Hopital de jour, secteur psychiatrique adulte...)		<input type="text"/>
Un suivi libéral (médical ou paramédical)		<input type="text"/>

Combien de jeunes sortis sont sans solution, actuellement en attente d'un accompagnement adapté ?

JEUNES SORTIS en 2011

Au cours de l'année 2011, des jeunes ont-ils été exclus à l'initiative de l'établissement ou du service ?

Oui Non

Si oui, préciser combien :

Si oui, préciser le motif de sortie :

Des jeunes sont-ils sortis de l'établissement ou du service sans solution, de leur propre initiative ?

Oui Non

Si oui, combien ?

Si oui, préciser le motif de sortie :

Des jeunes sont-ils sortis de l'établissement ou du service sans solution, à l'initiative des parents ?

Oui Non

Si oui, combien ?

Si oui, préciser le motif de sortie :

RESSOURCES HUMAINES en équivalent-temps-plein au 31/12/2011

Si des professionnels partagent leur temps entre plusieurs services, indiquez le nombre d'ETP au prorata du nombre de jeunes suivis - Cf. Définitions du Kit méthodologique

Personnel socio-éducatif et d'animation	Postes pourvus (ETP)	Nombre de personnes employées	Postes pourvus par des professionnels faisant fonction (ETP)	Postes non pourvus (ETP)
Educateur spécialisé	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>
Educateur technique spécialisé	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>
Moniteur-éducateur	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>
Moniteur d'atelier	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>
Aide médico-psychologique	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>
Educateur de jeunes enfants	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>
Educateur sportif	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>
Assistant social	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>
Conseiller ESF	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>
Assistant familial	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>
Autre personnel socio-éducatif et d'animation	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>	<input style="width: 100px;" type="text"/>

RESSOURCES HUMAINES en équivalent-temps-plein au 31/12/2011

**Personnel pédagogique
(enseignement et travail)**

	Postes pourvus (ETP)	Nombre de personnes employées	Postes pourvus par des professionnels faisant fonction (ETP)	Postes non pourvus (ETP)
Enseignant mis à disposition par l'EN	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres enseignants agréés	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre personnel pédagogique	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Autres catégories de
personnels**

	Postes pourvus (ETP)	Nombre de personnes employées	Postes pourvus par des professionnels faisant fonction (ETP)	Postes non pourvus (ETP)
Direction, encadrement administratif et éducatif	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Direction médicale	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres administratifs	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Services généraux	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres types de personnels	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

RESSOURCES HUMAINES en équivalent-temps-plein au 31/12/2011

Personnel médico-psychologique

	Postes pourvus (ETP)	Nombre de personnes employées	Postes pourvus par des professionnels faisant fonction (ETP)	Postes non pourvus (ETP)
Pédiatre	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Médecin généraliste	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Ophthalmologue	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
ORL	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Psychiatre	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre spécialiste	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Psychologue	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Psychothérapeute	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre professionnel médico-psychologique	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

RESSOURCES HUMAINES en équivalent-temps-plein au 31/12/2011

<i>Personnel paramédical</i>	Postes pourvus (ETP)	Nombre de personnes employées	Postes pourvus par des professionnels faisant fonction (ETP)	Postes non pourvus (ETP)
Infirmier	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Aide-Soignant	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Orthophoniste	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Psychomotricien	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Kinésithérapeute	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Ergothérapeute	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre professionnel para-médical	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Y a-t-il des professionnels médicaux ou paramédicaux de la fonction publique mis à disposition ?

- Oui Non

RESSOURCES HUMAINES en équivalent-temps-plein au 31/12/2011

Sur les différents champs professionnels, y a-t-il des postes mutualisés, c'est-à-dire partagés entre différents établissements et services (d'une même association ou non) ?

- Personnel socio-éducatif et d'animation Oui Non
- Personnel pédagogique Oui Non
- Personnel médico-psychologique Oui Non
- Personnel paramédical Oui Non
- Autres catégories de personnels Oui Non

Si oui, préciser l'intitulé du/des poste(s) concerné(s) :

Si tous les postes ne sont pas pourvus, quelle(s) stratégie(s) alternative(s) mettez-vous en place ?

- Heures supplémentaires (pour les salariés en poste) Convention avec des libéraux
 Mutualisation Autres (préciser)
 Modification de l'organigramme

En dehors des stratégies alternatives adoptées si tous les postes ne sont pas pourvus, faites-vous appel à des professionnels de santé (libéraux ou autres) ?

- Oui Non
- Si oui, cela fait-il l'objet d'une convention ?** Oui Non

Si oui, préciser les catégories de professionnels concernés

LES LOCAUX

Les locaux sont-ils adaptés à l'actuel projet d'établissement ? Oui Non

Précisez votre réponse :

Les locaux sont-ils accessibles au sens de la loi 2005-102 (Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) ?

- Oui
 En partie seulement
 Non

Quels aménagements seraient nécessaires pour qu'ils le deviennent ?

LES PROJETS

Quels sont les éventuels projets de l'établissement ou du service ? (Plusieurs réponses possibles)

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Pas de projet | <input type="radio"/> Une extension |
| <input type="radio"/> La création d'un service | <input type="radio"/> Des projets de mutualisation et de coopération |
| <input type="radio"/> La création d'une section | <input type="radio"/> Autre (préciser) <input type="text"/> |
| <input type="radio"/> Une transformation | |

Détail du/des projets

CPOM - Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

L'organisme gestionnaire a-t-il déjà signé un CPOM ? Oui Non
Si non, est-il en cours de négociation d'un CPOM ? Oui Non

Informations complémentaires

Merci pour votre collaboration

Annexe 2 :

Questionnaire relatif à la population des jeunes accompagnés en établissements et services médico-sociaux



ETUDE DE LA POPULATION DES JEUNES ACCOMPAGNES EN ETABLISSEMENT OU SERVICE MEDICO-SOCIAL au 31/12/2011



DONNEES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT / SERVICE

Nom de l'établissement ou du service où le jeune est accueilli

Nom de l'association gestionnaire

Numéro de FINESS

Personne à contacter (pour l'enquête)



ETUDE DE LA POPULATION DES JEUNES ACCOMPAGNES EN ETABLISSEMENT OU SERVICE MEDICO-SOCIAL au 31/12/2011



DONNEES GENERALES CONCERNANT LE JEUNE

Année de naissance

Sexe

Masculin Féminin

Date d'entrée dans l'établissement ou le service

Quelle était la situation du jeune avant l'entrée dans l'établissement ou le service ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Accompagné dans le champ médico-social | <input type="checkbox"/> Sans accompagnement |
| <input type="checkbox"/> Accompagné dans le champ sanitaire | <input type="checkbox"/> Ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Accompagné dans le champ social | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Accompagnement adapté en milieu scolaire ordinaire | |

Préciser la nature de cet accompagnement :

DONNEES GENERALES CONCERNANT LE JEUNE

Précisez dans quel territoire intermédiaire résident les parents, ou le parent gardien si les parents sont séparés (Cf. annexe : Table de correspondance communes / territoires)

- | | | | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="radio"/> Aiglou | <input type="radio"/> Bajocasse | <input type="radio"/> Coutançais | <input type="radio"/> Lessay | <input type="radio"/> Saint-Hilairien |
| <input type="radio"/> Alençonnais | <input type="radio"/> Caennais | <input type="radio"/> Deauvillais | <input type="radio"/> Lexovien | <input type="radio"/> Saint-Lois |
| <input type="radio"/> Argentanais | <input type="radio"/> Carentanais | <input type="radio"/> Flérien | <input type="radio"/> Mortagnais | <input type="radio"/> Virois |
| <input type="radio"/> Avranchinçais | <input type="radio"/> Cherbourgeois | <input type="radio"/> Granvillais | <input type="radio"/> Mortainais | |

Si les parents résident hors région, précisez la commune :

L'enfant est-il actuellement accueilli en famille d'accueil, dépendant du Conseil Général ?

- Oui Non

L'enfant est-il actuellement accueilli en famille d'accueil, dépendant du CAFS (Centre d'Accueil Familial Spécialisé) ?

- Oui Non

Si oui, précisez dans quel territoire intermédiaire réside la famille d'accueil

- | | | | | |
|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="radio"/> Aiglou | <input type="radio"/> Bajocasse | <input type="radio"/> Coutançais | <input type="radio"/> Lessay | <input type="radio"/> Saint-Hilairien |
| <input type="radio"/> Alençonnais | <input type="radio"/> Caennais | <input type="radio"/> Deauvillais | <input type="radio"/> Lexovien | <input type="radio"/> Saint-Lois |
| <input type="radio"/> Argentanais | <input type="radio"/> Carentanais | <input type="radio"/> Flérien | <input type="radio"/> Mortagnais | <input type="radio"/> Virois |
| <input type="radio"/> Avranchinçais | <input type="radio"/> Cherbourgeois | <input type="radio"/> Granvillais | <input type="radio"/> Mortainais | |

Si la famille d'accueil réside hors région, précisez la commune :

DEFICIENCE PRINCIPALE

Quelle est la DEFICIENCE PRINCIPALE (handicap) qui a conditionné son orientation ? (une seule réponse possible)

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Déficience intellectuelle | <input type="radio"/> Déficience viscérale |
| <input type="radio"/> Déficience du psychisme | <input type="radio"/> Déficience motrice |
| <input type="radio"/> DONT AUTISME ou TED | <input type="radio"/> Polyhandicap |
| <input type="radio"/> Déficience du langage et de la parole | <input type="radio"/> Plurihandicap |
| <input type="radio"/> Déficience auditive | <input type="radio"/> Surhandicap |
| <input type="radio"/> Déficience visuelle | <input type="radio"/> Autre déficience |

Si déficience intellectuelle, préciser (une seule réponse possible) :

- Retard mental
- Démence globale
- Démence lacunaire ou partielle
- Autre déficience de la mémoire
- Déficience du cours de la pensée
- Autres déficiences de l'intelligence non codées ailleurs
- Déficiences intellectuelles non précisées

ETUDE DE LA POPULATION DES JEUNES ACCOMPAGNES EN ETABLISSEMENT OU SERVICE MEDICO-SOCIAL au 31/12/2011

Si déficience du psychisme, préciser (une seule réponse possible) :

- Troubles spécifiques du développement moteur (Dyspraxie)
- Déficience de la conscience et de la vigilance
- Troubles du comportement, de la personnalité et des capacités relationnelles
- Déficience des émotions ou de la volition
- Déficiences des fonctions psychomotrices
- Troubles de la perception ou de l'attention
- Troubles des pulsions
- Autres déficiences du psychisme non codées ailleurs
- Déficiences du psychisme non précisées

Si déficience du langage et de la parole, préciser (une seule réponse possible) :

- Déficience sévère de la communication
- Déficiences de l'apprentissage du langage écrit ou oral
- Déficience de la voix ou de l'élocution
- Autres déficiences du langage ou de la parole non codées ailleurs
- Déficiences du langage ou de la parole non précisées

ETUDE DE LA POPULATION DES JEUNES ACCOMPAGNES EN ETABLISSEMENT OU SERVICE MEDICO-SOCIAL au 31/12/2011

Si déficience auditive, préciser (une seule réponse possible) :

- Déficiences auditives bilatérales
- Déficiences auditives unilatérales
- Acouphènes
- Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration
- Autres déficiences de l'appareil auditif non codées ailleurs
- Déficiences auditives non précisées

Si déficience visuelle, préciser (une seule réponse possible) :

- Déficience visuelle
- Déficience du champ visuel
- Déficience de la mobilité oculaire (nystagmus)
- Autre déficience des fonctions visuelles (strabisme, vision des couleurs..) non codées ailleurs
- Déficiences visuelles non précisées

**ETUDE DE LA POPULATION DES JEUNES
ACCOMPAGNES EN ETABLISSEMENT OU SERVICE
MEDICO-SOCIAL au 31/12/2011**

Si déficience viscérale, préciser (une seule réponse possible) :

- Déficiences cardiorespiratoires
- Déficiences hépato-digestives
- Déficiences rénales ou urinaires
- Déficience métabolique, endocrinienne ou enzymatique
- Déficience hématologique ou du système immunitaire
- Autres déficiences viscérales non codées ailleurs
- Déficiences viscérales non précisées

Si déficience motrice, préciser (une seule réponse possible) :

- Déficiences motrices par absence
- Déficience motrice par atteinte de la commande neurologique
- Déficience motrice de la tête et du tronc
- Déficiences mécaniques
- Déficiences musculaires, réduction ou perte de mouvement d'un ou plusieurs membres (myopathie)
- Déficiences complexes de la motricité
- Autres déficiences motrices non codées ailleurs
- Déficiences motrices non précisées

**ETUDE DE LA POPULATION DES JEUNES
ACCOMPAGNES EN ETABLISSEMENT OU SERVICE
MEDICO-SOCIAL au 31/12/2011**

Si autre déficience, préciser (une seule réponse possible) :

- Déficiences esthétiques
- Douleurs chroniques
- Fatigue chronique
- Autres déficiences non codées ailleurs
- Déficiences non précisées

DEFICIENCE(S) ASSOCIEE(S)

A-t-il une (ou des) déficience(s) associée(s) ?

- Oui Non

Si oui, quelle(s) DEFICIENCE(S) ASSOCIEE(S) ?

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Déficience intellectuelle | <input type="radio"/> Déficience viscérale |
| <input type="radio"/> Déficience du psychisme | <input type="radio"/> Déficience motrice |
| <input type="radio"/> DONT AUTISME ou TED | <input type="radio"/> Polyhandicap |
| <input type="radio"/> Déficience du langage et de la parole | <input type="radio"/> Plurihandicap |
| <input type="radio"/> Déficience auditive | <input type="radio"/> Surhandicap |
| <input type="radio"/> Déficience visuelle | <input type="radio"/> Autre déficience |

Si déficience intellectuelle associée, préciser (plusieurs réponses possibles) :

- Retard mental
- Démence globale
- Démence lacunaire ou partielle
- Autre déficience de la mémoire
- Déficience du cours de la pensée
- Autres déficiences de l'intelligence non codées ailleurs
- Déficiences intellectuelles non précisées

Si déficience du psychisme associée, préciser (plusieurs réponses possibles) :

- Déficience de la conscience et de la vigilance
- Troubles du comportement, de la personnalité et des capacités relationnelles
- Déficience des émotions ou de la volition
- Déficiences des fonctions psychomotrices
- Troubles de la perception ou de l'attention
- Troubles des pulsions
- Troubles spécifiques du développement moteur (Dyspraxie)
- Autres déficiences du psychisme non codées ailleurs
- Déficiences du psychisme non précisées

Si déficience du langage et de la parole associée, préciser (plusieurs réponses possibles) :

- Déficience sévère de la communication
- Déficiences de l'apprentissage du langage écrit ou oral
- Déficience de la voix ou de l'élocution
- Autres déficiences du langage ou de la parole non codées ailleurs
- Déficiences du langage ou de la parole non précisées

ETUDE DE LA POPULATION DES JEUNES ACCOMPAGNES EN ETABLISSEMENT OU SERVICE MEDICO-SOCIAL au 31/12/2011

Si déficience auditive associée, préciser (plusieurs réponses possibles) :

- Déficiences auditives bilatérales
- Déficiences auditives unilatérales
- Acouphènes
- Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration
- Autres déficiences de l'appareil auditif non codées ailleurs
- Déficiences auditives non précisées

Si déficience visuelle associée, préciser (plusieurs réponses possibles) :

- Déficience visuelle
- Déficience du champ visuel
- Déficience de la mobilité oculaire (nystagmus)
- Autre déficience des fonctions visuelles (strabisme, vision des couleurs..) non codées ailleurs
- Déficiences visuelles non précisées

ETUDE DE LA POPULATION DES JEUNES ACCOMPAGNES EN ETABLISSEMENT OU SERVICE MEDICO-SOCIAL au 31/12/2011

Si déficience viscérale associée, préciser (plusieurs réponses possibles) :

- Déficiences cardiorespiratoires
- Déficiences hépato-digestives
- Déficiences rénales ou urinaires
- Déficience métabolique, endocrinienne ou enzymatique
- Déficience hématologique ou du système immunitaire
- Autres déficiences viscérales non codées ailleurs
- Déficiences viscérales non précisées

Si déficience motrice associée, préciser (plusieurs réponses possibles) :

- Déficiences motrices par absence
- Déficience motrice par atteinte de la commande neurologique
- Déficience motrice de la tête et du tronc
- Déficiences mécaniques
- Déficiences musculaires, réduction ou perte de mouvement d'un ou plusieurs membres (myopathie)
- Déficiences complexes de la motricité
- Autres déficiences motrices non codées ailleurs
- Déficiences motrices non précisées

ETUDE DE LA POPULATION DES JEUNES ACCOMPAGNES EN ETABLISSEMENT OU SERVICE MEDICO-SOCIAL au 31/12/2011

Si autre déficience associée, préciser (plusieurs réponses possibles) :

- Déficiences esthétiques
- Douleurs chroniques
- Fatigue chronique
- Autres déficiences non codées ailleurs
- Déficiences non précisées

ETUDE DE LA POPULATION DES JEUNES ACCOMPAGNES EN ETABLISSEMENT OU SERVICE MEDICO-SOCIAL au 31/12/2011

DECISION CDAPH

Préciser la date de la notification de la CDAPH justifiant la présence du jeune au sein de l'établissement ou du service :

Précisez l'orientation notifiée par la CDAPH (une seule réponse possible) :

- IME (dont SEES, SIPFP)
- ITEP
- IEM
- Institut pour enfants en situation de handicap auditif
- Institut pour enfants en situation de handicap visuel
- SESSAD Troubles de la conduite et du comportement
- SESSAD Déficience intellectuelle
- SESSAD Handicap moteur
- SESSAD Polyhandicap
- SESSAD Troubles Dys
- SESSAD Autisme
- S3AIS, SAFEP
- SSEFIS
- Etablissement ou service expérimental
- Autre (préciser)

DECISION CDAPH

Précisez le régime d'accueil figurant dans la dernière notification (plusieurs réponses possibles) :

- Accueil de jour
- Hébergement
- Accueil temporaire
- Prestation en milieu ordinaire (SESSAD, S3AIS, SAFEP, SSEFIS)
- Centre d'Accueil Familial Spécialisé (CAFS)
- Autre (préciser)

Précisez les modalités d'accueil figurant dans la dernière notification (plusieurs réponses possibles) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Externat ou semi-internat | <input type="checkbox"/> Internat permanent |
| <input type="checkbox"/> SITP (Semi Internat en Temps Partagé) | <input type="checkbox"/> Internat extra-muros |
| <input type="checkbox"/> Internat de semaine | <input type="checkbox"/> Accueil temporaire |
| <input type="checkbox"/> Internat Aménagé | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) <input style="width: 150px;" type="text"/> |

SITUATION ACTUELLE

Actuellement, le jeune est accueilli en... (une seule réponse possible) :

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> IME | <input type="radio"/> SESSAD Polyhandicap |
| <input type="radio"/> ITEP | <input type="radio"/> SESSAD Troubles Dys |
| <input type="radio"/> IEM | <input type="radio"/> SESSAD Autisme |
| <input type="radio"/> Institut pour enfants en situation de handicap auditif | <input type="radio"/> S3AIS, SAFEP |
| <input type="radio"/> Institut pour enfants en situation de handicap visuel | <input type="radio"/> SSEFIS |
| <input type="radio"/> Section polyhandicap d'IME | <input type="radio"/> CAMSP |
| <input type="radio"/> SESSAD Troubles de la conduite et du comportement | <input type="radio"/> CMPP |
| <input type="radio"/> SESSAD Déficience Intellectuelle | <input type="radio"/> Etablissement ou service expérimental |
| <input type="radio"/> SESSAD Handicap moteur | |

A-t-il un double accompagnement, de façon transitoire (ex : CAMSP-SESSAD) ?

- Oui Non

Si oui, préciser lequel :

SITUATION ACTUELLE

Quel est son régime d'accueil ? (plusieurs réponses possibles)

- Accueil de jour
- Hébergement
- Accueil temporaire
- Prestation en milieu ordinaire (SESSAD, S3AIS, SAFEP, SSEFIS)
- CAFS

Quelles sont ses modalités d'accueil ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Externat ou semi-internat | <input type="checkbox"/> Internat extra-muros |
| <input type="checkbox"/> SITP (semi-internat à temps partagé) | <input type="checkbox"/> Accueil temporaire |
| <input type="checkbox"/> Internat de semaine | <input type="checkbox"/> Accueil d'urgence |
| <input type="checkbox"/> Internat Aménagé | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) <input style="width: 150px;" type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Internat Permanent | |

Le jeune est-il accueilli dans une section de type ?

- SEES (Section d'Education et d'Enseignement Spécialisée - ex-IMP ou ITEP P)

- Oui Non

- SIPFP (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle - ex-IMPro ou ITEP Pro)

- Oui Non

SITUATION ACTUELLE

Le jeune adulte bénéficie-t-il d'un accueil dans le cadre de l'Amendement Creton ?

- Oui Non

Le jeune est-il accueilli sous un régime dérogatoire au-delà de 20 ans ?

- Oui Non

Le jeune bénéficie-t-il d'un accompagnement médical et/ou paramédical (autre que celui réalisé en interne) ?

- Oui Non

Si oui, s'agit-il d'un suivi ? Somatique Psychiatrique

Si oui, de quelle nature ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Hôpital de jour | <input type="radio"/> Rééducateur libéral (kiné, orthophonie...) |
| <input type="radio"/> CMP / CATTP | <input type="radio"/> Suivi somatique dans un CH ou CHU |
| <input type="radio"/> CMPP | <input type="radio"/> Maison des adolescents |
| <input type="radio"/> Psychiatre | <input type="radio"/> Centre de rééducation fonctionnelle |
| <input type="radio"/> Psychologue | <input type="radio"/> Réseau de santé |
| <input type="radio"/> Médecin généraliste | <input type="radio"/> Autre (préciser) <input style="width: 150px;" type="text"/> |
| <input type="radio"/> Médecin spécialiste | |

SITUATION ACTUELLE

Le jeune bénéficie-t-il d'un suivi social (autre que celui réalisé en interne) ?

- Oui Non

Si oui de quelle nature ?

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> AED / AEMO | <input type="radio"/> Aucun |
| <input type="radio"/> Placement familial (ASE) | <input type="radio"/> Foyer de l'enfance |
| <input type="radio"/> Placement familial renforcé (ASE) | <input type="radio"/> Ne sait pas |
| <input type="radio"/> MECS | <input type="radio"/> Autre (préciser) <input style="width: 150px;" type="text"/> |

Le jeune bénéficie-t-il d'une mesure judiciaire (PJJ) ?

- Oui Non

Si oui, de quelle mesure s'agit-il ?

ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE ET/OU PROFESSIONNEL

Le jeune bénéficie-t-il d'une scolarisation ?

- Oui Non

Si oui, est-il scolarisé en : (Une seule réponse possible)

- | | |
|-----------------------------------|---|
| <input type="radio"/> Maternelle | <input type="radio"/> Unité d'enseignement interne |
| <input type="radio"/> Élémentaire | <input type="radio"/> Classe externalisée |
| <input type="radio"/> Secondaire | <input type="radio"/> Formation professionnelle (CFA, AFPA...) |
| <input type="radio"/> Université | <input type="radio"/> Autre (préciser) <input style="width: 150px;" type="text"/> |

Si oui, est-ce ?

- En interne à temps plein
- En interne à temps partielSur quel nombre d'heures par semaine :
- En classe externalisée à temps plein
- En classe externalisée à temps partielSur quel nombre d'heures par semaine :
- En milieu ordinaire à temps plein
- En milieu ordinaire à temps partielSur quel nombre d'heures par semaine :

ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE ET/OU PROFESSIONNEL

Le jeune est-il scolarisé en SEGPA ou EREA ?

- Oui Non

Indiquez le type de dispositif dont il bénéficie éventuellement : (Plusieurs réponses possibles)

- CLIS
 ULIS collège
 ULIS Lycée
 AVS
 Cap Alternance
 Dispositif d'appui d'ALFAH
 Autre (préciser)

Existe-t-il un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) pour le jeune accompagné ?

- Oui
 Non
 Ne sait pas

ADEQUATION DANS L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE

L'accompagnement actuellement proposé au jeune vous semble-t-il adéquat :

	Oui	Non
- concernant les modalités d'accueil	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- concernant l'accompagnement éducatif	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- concernant le suivi médical	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- concernant le suivi social	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- concernant le suivi pédagogique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- autres domaines	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Préciser quel(s) autre(s) domaine(s) :

Selon vous, aurait-il besoin ?

- d'un accompagnement complémentaire, préciser
 d'une réorientation, préciser
 autre besoin, préciser

PROJET DE SORTIE

Y a-t-il un projet de sortie pour le jeune dans les 2 ans à venir (à compter du 31/12/2011) ?

- Oui
 Non
 Non encore déterminé à ce jour

Si oui, quel est ce projet ? (Plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> Réorientation dans un autre établissement médico-social (EMS) pour enfants | <input type="radio"/> SAVS |
| <input type="radio"/> Réorientation dans un autre EMS pour enfants, avec un régime d'accueil différent | <input type="radio"/> Scolarité en milieu ordinaire avec soutien |
| <input type="radio"/> SIPFP (ex-IMPro / ITEP Pro) | <input type="radio"/> Scolarité en milieu ordinaire sans soutien |
| <input type="radio"/> SESSAD | <input type="radio"/> Formation professionnelle avec ou sans soutien |
| <input type="radio"/> ESAT | <input type="radio"/> Travail en entreprise adaptée (EA) |
| <input type="radio"/> FIT ou AIT | <input type="radio"/> Travail en milieu ordinaire (hors EA) |
| <input type="radio"/> Foyer de vie (ex-FO) | <input type="radio"/> CMPP |
| <input type="radio"/> Maison d'Accueil Spécialisée | <input type="radio"/> Secteur sanitaire (CMP, CATTP, Hôpital de jour, secteur psychiatrique adulte) |
| <input type="radio"/> Foyer d'Accueil Médicalisé | <input type="radio"/> Suivi libéral (médical ou paramédical) |
| <input type="radio"/> SAMSAH | <input type="radio"/> Autre (préciser) <input type="text"/> |

Si oui, ce projet a-t-il fait l'objet d'une notification de la CDAPH ? Oui Non

Dans ce cas, préciser la date de la notification :

PROJET DE SORTIE

Si oui, quel serait le projet d'hébergement ?

- En établissement spécialisé
 En appartement supervisé
 En appartement dépendant d'un foyer
 En famille d'accueil
 A son domicile personnel
 Au domicile parental
 Autre (préciser)

Quelles aides et/ou aménagements seraient nécessaires pour réaliser ce projet ?

- Aménagements du logement
 Aides techniques (préciser)
 Aides humaines (préciser)
 Moyens de transport (préciser)
 Autre (préciser)

Informations complémentaires

Merci pour votre collaboration

